



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Au-delà du Sapey, le 18 août 1888 (route achevée en 1894).

## Sur la route du col du Glandon

## Pleine et encourageante

« Alors que dans l'ensemble les hébergeurs et les acteurs économiques des stations de ski françaises ont dressé un bilan des vacances d'hiver dans la lignée du précédent, le secteur des remontées mécaniques constate un léger recul de 1 % de la fréquentation sur ces quatre semaines par rapport à 2014. »

Ce bilan de la saison de ski (Le Dauphiné libéré, 17 mars 2015) sera-t-il aussi celui des Sybelles ? Les indications disponibles mi-mars donnaient une fréquentation en hausse, notamment à Saint-Colomban, un chiffre d'affaires en hausse également pour la Samsco (2 %) mais en baisse pour la Satvac (1 %) malgré le bon résultat attendu par cette société à Saint-Colomban (+ 25 %).

Saint-Colomban où la saison avait pourtant très mal commencé.

Ces conséquences d'une absence complète de neige, la station n'a pas pu lancer sa saison le 19 décembre, date annoncée pour la journée de pré-ouverture qui ouvre habituellement la saison. La première semaine de Noël a donc été une semaine « blanche » quant au ski...

Cette situation a été bien acceptée par les touristes qui en ont profité pour découvrir le pays, l'office de tourisme proposant dans l'urgence des animations « hors de saison » (pétanque, randonnées pédestres, etc.).

C'est néanmoins avec un grand soulagement que les professionnels ont vu la neige tomber à gros flocons, le 27 décembre toute la journée (50 cm à Saint-Colomban) puis encore le 28 (25 cm), suivie de quelques gelées dont un - 12,5 °C (le 30 décembre à Lachal) qui restera comme la température la plus basse de l'hiver.

Si bien que c'est avec une couche de bonne tenue que l'ouverture du domaine skiable s'est faite, en trois temps : le 28 décembre (Épinette, télésiège de l'Ormet), le 29 décembre (Bellard et liaison Sybelles), et le 30 décembre (Rogemont et télésiège de l'Ormet). Fin décembre, « à part Saint-Sorlin, c'est Saint-Colomban, avec des pentes au nord, qui présentait les meilleures pistes ». D'autres chutes de neige ont suivi, notamment le 17 janvier (35 cm), du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février (80 cm), et le 21 février (30 cm).

Cet enneigement (d'une hauteur de neige cumulée de 250 cm) et le travail des pisteurs ont permis que les pistes soient encore correctes mi-mars, notamment dans la combe de Bellard. Cependant le passage des Bouyans, pour le retour vers l'Ormet, commençait à se détériorer, la neige devenant « une soupe lourde et pénible » que n'ont pas arrangée les pluies du 21 mars. Ce week-end-là d'ailleurs, avec la pluie et le brouillard, peu de monde sur les pistes et cours décommandés... Finalement la station a fermé le 29 mars comme prévu.

Début décembre, un pointage indiquait que les taux des réservations seraient prometteurs. Promesses tenues pour les 6 semaines de vacances scolaires (2 à Noël, 3 en février et 1 en mars).

Au Mollaret, Goélia a refusé du monde pour les deux premières semaines, et, selon son responsable (Claude Bourdeau), la nouvelle résidence était occupée à 80 ou 85 % en février-mars et à 80 % ensuite. Durant la deuxième quinzaine de mars, le taux d'occupation était

de 30 %. (Contrairement à ce qui avait été annoncé en décembre, 36 appartements et non 38 ont été mis en location, soit 214 lits au lieu de 244.)

Pour les bâtiments collectifs (La Pierre, Les Moulins, les Myrtilles, gérés par Patrick Barnay) l'occupation aurait été meilleure que l'an passé mais, à la résidence de La Perrière, elle aurait été inférieure. Dans les gîtes communaux, en moyenne, on aurait relevé 50 % à Noël et 80 % en février-mars.

Ces chiffres, dans l'ensemble, viennent confirmer l'impression générale : cette année il y avait du monde. C'est qu'au parc immobilier habituel, probablement aussi bien, sinon mieux, rempli qu'à l'accoutumée, sont venus s'ajouter les 214 lits du Mollaret. Soit une capacité accrue de 25 %.

Cette fréquentation en hausse a eu une incidence notable sur l'activité de l'école de ski où 5 moniteurs enseignaient : Christian Martin-Fardon, Maurice Bozon, Clément Girard, Maurice Girard et Lucas Martin-Cocher, Clément Tardy renforçant l'équipe les week-ends. Soit un moniteur de plus que l'an passé. Malgré cela, l'école de ski n'a dispensé aucun cours particuliers durant les vacances scolaires privilégiant uniquement les cours collectifs qui, cette année, étaient donc aussi ouverts le matin. Cependant, même avec ce dispositif, la demande de la clientèle de Goélia n'a pas pu être toute satisfaite.

Cette affluence s'est également vue aux caisses qui ont connu « des demi-queues, notamment un samedi où une seule était ouverte »... Mais les délais tenaient le plus souvent « au fait que les gens ne savent pas vraiment ce qu'ils veulent acheter comme forfaits ».

Le point noir, observé essentiellement durant les vacances scolaires, au télésiège de Cuiant s'est nettement amélioré. « La queue n'était pas tragique et on passait en 15 ou 20 minutes contre près d'une heure auparavant. » Désormais, cet engin « débite » et on ne décolle plus au démarrage (changement de moteur). Mais voilà maintenant qu'on parle d'un nouveau « verrou » (lire ci-contre)...

Une piste de luge, réclamée depuis des années, a été ouverte, le 17 février, sur le plateau de Nantchenu, la mairie de Saint-Colomban ayant fourni le matériel de protection et les agents communaux aidés à leur mise en place. Son succès a été immédiat et ne s'est jamais démenti même si, selon un Villarin facétieux, « on pouvait la descendre des deux côtés » compte tenu de sa pente...

Avec l'accroissement du nombre des skieurs, on pouvait craindre pour la sécurité sur les pistes. Sans que les chiffres des accidents soient connus, il semblerait que le balisage ait été bon pour sécuriser les croisements. Néanmoins « de gros efforts seraient à faire (mais par qui ?) pour éduquer les vacanciers dont le comportement est parfois imprudent comme quand ceux-ci stationnent au sommet du col de Bellard par exemple »...

Conclusion ? Dans l'enthousiasme d'une saison encourageante, les ambitions se libèrent. Un Villarin : « On a fait une très belle saison ; il faut maintenant exproprier les gens sur le front de neige et donner tout cela à Maulin pour qu'il fasse un front de neige avec des lits et des commerces. » Y a plus qu'à...

## BRÈVES DE SAISON

► **FRÉQUENTATION.** De l'avis général, la fréquentation pourrait s'améliorer si une structure commercialisait les gîtes et les meublés villarins dont la location est actuellement laissée, la plupart du temps, à l'initiative des propriétaires. Une telle structure existe en Arvan-Villards (mise en place par l'association Massif Arvan-Villards), mais aucun Villarin ne l'utilise. Pour les gîtes communaux, une proposition étonnante a été formulée par Maurice Bozon : elle consisterait à les vendre en espérant que les nouveaux propriétaires les occuperaient 2 semaines et les loueraient le reste du temps, mieux que la commune ne sait le faire... Mais la commune s'en occupe-t-elle vraiment ?

► **COMMERCE.** Les clients de Goélia ont estimé pour la plupart d'entre eux que la « station manquait d'animations et de commerces ». Pour les commerces, cette remarque visait l'alimentation et, surtout, la restauration. Et de souhaiter, dans ce secteur d'activité, « quelque chose » au pied des pistes car, le soir, les gens n'ont pas « forcément envie de prendre la voiture pour ressortir ». Pour le midi, le snack et la salle hors sac ont été jugés insuffisants pour retenir la clientèle. Si bien que le constat d'un professionnel est sans appel : « Les clients, vous les voyez le matin et le soir, mais pas le midi. Il n'y a aucune retombée pour Saint-Colomban. » Sauf peut-être pour l'Auberge du Coin dont les propriétaires avouent travailler « à 80 % avec une clientèle qui vient des Sybelles ».

► **COMMERCE (BIS).** Quelle que soit la solution adoptée par la municipalité pour la réouverture de la boulangerie du Prin (lire page 9), les hébergeurs (Goélia notamment) pousseront pour l'ouverture d'une petite enseigne au pied des pistes. Mais y a-t-il place pour deux commerces aux Villards ? Le système du drive mis en place par la municipalité, en relation avec l'Intermarché d'Hermillon, aurait permis de constater « que beaucoup de vacanciers étaient venus avec le nécessaire ». Et qu'ainsi, paradoxalement, la consommation et la fréquentation ne seraient pas corrélées... Par ailleurs, ce système, utilisé le plus souvent comme dépannage (la livraison est-elle alors rentable ?), aurait montré « quelques limites en partie dues à Intermarché dont le site de commande, encore en rodage, était souvent bloqué, victime de son succès ».

► **ANIMATIONS.** C'est une tendance générale maintenant bien établie : s'ils viennent pour

pratiquer le ski, les vacanciers ne skient plus toute la semaine, ce qui a une influence sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques et oblige de programmer des animations répondant à leurs attentes durant ces périodes de non-ski. Programmer et faire connaître. C'est là le rôle de l'office de tourisme (qui devrait à l'avenir déplacer son pot d'accueil du lundi au dimanche). Mais pas seulement. Et de ce point de vue « il resterait du travail à faire pour mobiliser les énergies et les associations ou club locaux » qui « animent la vie locale en période creuse ». Par exemple, la descente aux flambeaux du 31 décembre n'a mobilisé que 7 personnes dont 5 moniteurs, si bien que celles qui ont suivi (le jeudi, toujours très attendues par les vacanciers) ont été ouvertes au public et comportaient une quarantaine de torches.

► **VERROU.** Dans un discours prononcé lors de l'inauguration de la résidence du Mollaret et des aménagements sur le front de neige, Pierre-Yves Bonnavard a déclaré : « Saint-Colomban-des-Villards est une entrée directe sur le domaine skiable des Sybelles qui nous lie avec nos voisins (...) » Cette affirmation est depuis longtemps avancée par les Villarins comme une carte pour développer le ski à la journée. Mais selon certains observateurs, ce serait loin d'être le cas car le télésiège de la Charmette ne peut ouvrir, le matin, qu'après que les artificiers aient purgé les couloirs des Écolors. Trop tard, souvent pour les clients qui veulent rapidement basculer sur les pistes de l'Arvan. « L'implantation de cette remontée mécanique a donc été une erreur » (de quelque 2 millions d'euros quand même...). La solution pour faire « sauter » ce verrou ? Installer un téléporté de La Pierre en Bellard...

► **DÉNEIGEMENT.** L'expérience de « route blanche », portion plate de la départementale, déneigée mais non salée, entre Le Martinan et le Prin, est remise en question. Si c'est un plus pour le cachet de la station, c'est aussi de l'entretien et les gens ont peur car il s'y crée des ornières... Elle ne devrait pas être reconduite l'an prochain. Le déneigement de la nouvelle route, conduisant, depuis son embranchement sur la départementale, au bout de La Pierre, a également été jugé « mauvais » car très souvent il fallait chaîner pour passer la partie comprise entre cet embranchement et le pont de Nantchenu. Sans parler des plaques de glace qui se sont formées inévitablement ici ou là. Non traitées, elles auraient provoqué des accidents...

► **OFFICE DE TOURISME.** L'exercice budgétaire 2014 s'est soldé par un déficit de 4 900 euros. Le projet de budget 2015 s'établit à 169 000 euros répartis en salaires et charges salariales (57,8 %), charges de fonctionnement (21,6 %), animations (14,9 %), promotion (2,9 %), etc. Les recettes proviennent (83,1 %) de subventions publiques dont celles de la commune de Saint-Colomban (108 000 euros) et de la Satvac (7 500 euros). Il manquerait 25 000 euros que serait prête à combler, pour moitié environ, la commune de Saint-Alban quand elle rentrera au conseil d'administration de l'office de tourisme. Effet Goélia oblige, la capacité d'accueil du club enfants passera cet été de 20 à 32 enfants et un troisième animateur titulaire du BAFA sera embauché. Très probablement, les tarifs d'inscription seront augmentés.

► **LES SYBELLES.** Selon le site snowplaza.fr, la station des Sybelles a été classée 6<sup>e</sup> « meilleur domaine skiable en Europe 2015 » (2<sup>e</sup> de France derrière Les Trois Vallées) après le vote de plus de 52 000 fans de glisse européens.

► **PISTES DE SKI.** Déjà épinglées en 2013, des stations de sports d'hiver continuent à publier des chiffres sans rapport avec la réalité, gonflant la taille de leurs pistes de 21 % en moyenne. C'est un peu mieux que l'exagération de 34 % constatée en 2013. Ainsi le domaine des Sybelles communique toujours sur 310 km de pistes alors qu'elle n'en compterait que 146, une exagération de 113 %. « On n'est pas d'accord avec la méthode de M. Schrahe, notamment en ce qui concerne les tronçons communs », se défend Alexandre Maulin. Mais peu après l'appel de l'AFP (qui a diffusé l'information), le kilométrage des pistes aurait disparu du site Internet de la station. L'organisation internationale des stations de ski avait pourtant suggéré d'adopter la méthodologie de M. Schrahe en comptant la « longueur effective mesurée au milieu de la piste ». « Il y a dix ans, un directeur de station m'avait dit : pour mesurer les pistes, je prends la longueur de câble des remontées mécaniques et je multiplie par trois », a indiqué pour sa part Alexandre Maulin. (Source : La Voix du Nord, 1<sup>er</sup> février 2015.)

## Inauguration de la résidence du Mollaret

### « Une journée particulière et prometteuse »

La saison 2014-2015 restera probablement comme celle de l'ouverture, 20 après La Perrière, d'une résidence de tourisme au Mollaret. Sur les 64 appartements (415 lits) qui constituent cet ensemble, appelé Les chalets de Belledonne, 36 (214 lits) étaient disponibles à la location le 20 décembre pour le lancement de la saison hivernale.

L'inauguration de cette résidence a eu lieu le 15 janvier dernier. Étaient également inaugurés, à cette occasion, les aménagements réalisés sur le front de neige, et la piste, réservée aux débutants, tracée sur le secteur de La Pierre (Rogemont).

De nombreuses personnalités avaient été invités (\*). Étaient présents : Pierre-Marie Charvoz, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, Jean-Louis Portaz, maire de La Chapelle, conseiller général du canton de La Chambre, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, Robert Balmain, maire de Saint-Sorlin-d'Arves, et MM. Pascal Grassart, gérant des sociétés Saincobel et EVO-ALP (qui ont terminé ces constructions, lire ci-contre), Patrick Labrune et Gilles Marnas, gérants de la société Goélia (gestionnaire de la résidence), Alexandre Maulin, président-directeur-général de la Satvac, société exploitante des remontées mécaniques de Saint-Colomban, et des représentants des entreprises qui ont œuvré sur ce chantier. On notait également la présence de Villarins : des commerçants, des membres de l'école de ski, des personnels de Saint-Colomban et de l'office de tourisme, des responsables d'associations, etc.

Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, a commencé son discours en demandant à l'assistance d'observer une minute de silence à la mémoire « des 17 victimes des attentats perpétrés la semaine dernière à Paris. » Puis il a rappelé en quoi avaient consisté les travaux sur le domaine skiable de proximité : « Les travaux (...) ont débuté fin 2012 avec la création d'un espace débutant approprié : rallongement du téléski de l'Épinette, remplacement du fil neige par un tapis, reprofilage du front de neige et création de la piste débutant du secteur de Rogemont. Le montant des travaux a été d'un peu plus de 400 000 euros hors taxe et nous avons pu compter sur une aide du conseil général de la Savoie. »

Il a affirmé que Saint Colomban était « une entrée directe sur le domaine skiable des Sybelles qui nous lie avec nos voisins et partenaires privilégiés des Bottières, Fontcouverte-La Toussuire, Villarembert-Le Corbier, Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves. Ce domaine est le résultat d'un travail collectif du massif Arvan-Villard, soutenu activement par le député de l'époque Michel Bouvard. Nous sommes le 2<sup>e</sup> pôle d'attraction de l'emploi saisonnier hivernal de la communauté de communes du canton de La Chambre après la station de Saint-François-Longchamp. »

Concernant la résidence du Mollaret, il a souligné « l'effort qui a été fait pour intégrer de la meilleure des façons ces constructions nouvelles à notre village de Saint-Colomban. »

Retraçant l'histoire de ce projet et de sa réalisation, Pierre-Yves Bonnavard a indiqué, sans préciser de qui il parlait : « Alors que beaucoup s'attendaient à voir ces bâtiments figés pour des années, nous sommes heureux de pouvoir les inaugurer aujourd'hui. »

Décrétant qu'avec cet équipement, Saint-Colomban entrait « dans la famille, non pas des stations-villages mais des villages-stations », le maire a expliqué que « la réalisation de ces travaux [était] en soi un aboutissement mais elle [devait] aussi être le point de départ de la création d'une nouvelle génération de villages-stations en France, à l'écoute de son patrimoine, le patrimoine naturel et culturel de la vallée des Villards étant d'une richesse déjà valorisée par ailleurs, notamment dans nos associations. »



J.-P. T.-P.

Le maire a terminé son allocution en rendant un hommage (convenu) à ses prédécesseurs, à la mairie de Saint-Colomban comme au district et à la communauté de communes de la vallée du Glandon, y associant « toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués pour un développement maîtrisé, et, parmi eux, certains qui ne sont plus parmi nous mais qui auraient mérités d'être là en cette journée particulière et prometteuse. » Maurice Chabrier, maire de Saint-Alban de 1978 à 1995, aurait mérité, ici, d'être nommé cité lui qui, avec son conseil municipal, avait été pleinement de l'aventure intercommunale qui a permis la construction de la résidence de La Perrière en 1994.

Pour terminer, le maire s'est déclaré « fier d'être entouré d'une équipe confiante et motivée pour son avenir. Le maintien des jeunes de la commune, et des communes alentour, au pays grâce aux emplois générés nous tient à cœur. C'est une préoccupation pour tous les élus. »

(\*) S'étaient fait excuser : Mme Béatrice Santais, députée de la circonscription, MM. Hervé Gaymard, président du conseil général de la Savoie, Bernard Michon, président de l'association Espace Belledonne, Bernard Covarel, président du Sivav, Jean-Paul Margueron, président de la communauté de communes Cœur de Maurienne, les maires des Bottières, de Saint-François-Longchamp, de Villargondran, des Chavannes en Maurienne, et Laurent Deléglise, directeur de la Soremot.

### Dix ans de péripéties

La résidence du Mollaret est la concrétisation d'un projet qui aura pris plus de 10 ans, connu au moins 4 permis de construire (sans compter les modifications) et nécessité l'intervention successive d'une demi-douzaine de « promoteurs ». Contribuant au passage à la liquidation d'une solide société de BTP de Chambéry (la société Gandia et Cie) et de quelques-unes de ses filiales. Tout cela, sans que la commune de Saint-Colomban, une fois les terrains vendus et le chantier ouvert, ne puisse intervenir ni pour accélérer les travaux, ni pour « peser » sur les choix du tribunal de commerce afin de recommander tel repreneur plutôt que tel autre...

Voici un résumé (non exhaustif...) de cette aventure.

- **29 novembre 2003** : la société niçoise Transaction immobilière mer et montagne est (la première) intéressée par le Mollaret (M. Nassivet).
- **4 novembre 2004** : la société PISE (M. De Keyser) obtient un permis de construire (PC) pour 50 chalets, 3 appartements et 2 commerces.
- **26 mai 2005** : PISE achète les terrains.
- **septembre 2005** : M. Alzina, nouveau interlocuteur dans ce dossier : « Les travaux vont commencer. »
- **10 février 2006** : la commune enjoint M. De Keyser à tenir ses engagements.
- **11 avril 2006** : PISE obtient un nouveau PC pour 65 chalets. « Ça va démarrer le 2 mai. »
- **28 avril 2006** : le conseil municipal décide « que (...) tout transfert concernant un changement d'entité du promoteur devra recevoir » son accord.
- **mars 2007** : la SCI La route des alpages (M. Gaston Maulin) dépose un PC.
- **juin 2007** : pour récupérer les terrains (« pour que Maulin construise »), la municipalité assigne PISE en justice.
- **13 juillet 2007** : le tribunal d'Albertville casse la convention avec PISE qui est condamné à rétrocéder les terrains à la commune, les travaux n'ayant pas commencé dans les délais.
- **septembre 2007** : PISE fait appel.
- **13 décembre 2007** : changement de promoteur. Le conseil municipal conclut un accord avec CLID arrivé aux Villards par M. Boissay.
- **14 décembre 2007** : CLID dépose un PC.
- **6 mars 2008** : le PC de CLID est accepté.
- **14 mars 2008** : PISE renonce à son appel ; la commune récupère les terrains qu'elle vend à CLID (entre les deux tours des élections municipales).
- **5 mai 2008** : M. Gaston Maulin, qui a déposé un PC sur ces terrains, pose un recours au tribunal administratif (TA) de Grenoble.
- **juin 2008** : Maulin retire son recours au TA de Grenoble.
- **août 2008** : réunion publique de la municipalité : la commune continue à négocier avec CLID qui « paraît fiable ». « Il faut que les travaux commencent en septembre pour donner de l'espoir. »
- **mars 2009** : une nouvelle société (SCI les Balmettes) se substitue à CLID, défaillant, qui ne peut payer les terrains. Cette SCI est

détenue à 95 % par la société Alnira qui possède également la société Gandia et Cie. La commune lui vend les terrains.

- **avril 2009** : lancement des travaux.
  - **août 2009** : les travaux cessent. Selon la mairie de Saint-Colomban, la Caisse des dépôts et consignation va reprendre le projet.
  - **juin 2010** : le Mollaret, toujours en attente de financement, évite la liquidation judiciaire. Mais il faut trouver des fonds : c'est l'épisode burlesque des fonds néo-zélandais...
  - **août 2010** : réunion publique de la municipalité : « Les ventes avancent bien. »
  - **décembre 2010** : Maurice Bozon indique avoir rencontré M. Chavotier (Gandia) en janvier 2010 pour faire « bouger » les choses, ce que contestera celui-ci. La commune est impuissante : « CLID n'est pas fiable. »
  - **10 mars 2011** : la SCI les Balmettes est en cessation de paiement. Elle sera mise en redressement judiciaire le 21 mars et en liquidation judiciaire le 26 avril 2011. Même chose pour les entreprises Gandia et Cie, Les Chalets Tardy, et toutes les sociétés du groupe Alnira.
  - **31 mars 2011** : CLID est à son tour mise en liquidation judiciaire.
  - **10 octobre 2011** : le tribunal de commerce de Chambéry désigne comme repreneurs les sociétés Lavigna et Les Grès de Provence qui ont travaillé sur ce chantier et possèdent des créances. Ces constructions sont désormais intitulées Les Chalets de Belledonne.
  - **décembre 2011** : ces deux sociétés cèdent le projet en cours à Saincobel au 20<sup>e</sup> de la valeur des travaux déjà réalisés. Saincobel est une société créée en décembre 2011, détenue à 10 % par EVO-ALP dont le gérant est Pascal Grassart qui était déjà candidat à une reprise en octobre 2011 avec Daniel Boissay.
  - **juin 2012** : après deux réunions préparatoires (4 et 14 mai) les travaux reprennent : « Livraison de 350 lits sur les 415 en décembre 2012. » Puis ouverture repoussée à février 2013, puis juin 2013, puis Noël 2013 (blog de la mairie).
  - **septembre 2013** : les travaux reprennent pour s'interrompre 3 semaines plus tard.
  - **septembre 2014** : les travaux reprennent.
  - **7 novembre 2014** : visite des 36 appartements prêts à la location pour Noël 2014.
  - **20 décembre 2014** : ouverture de 214 lits sur les 415 du projet initial.
- A suivre...



J.-P. T.-P.

■ « Des constructions intégrées au village de Saint-Colomban ».

## Rassemblement des costumes de Maurienne Tous à Valloire le 28 juin !

Le rassemblement des costumes de Maurienne, qui attire des milliers de visiteurs pour admirer quelque 500 personnes costumées venues de toute la vallée, aura lieu le 28 juin prochain à Valloire. Selon Xavier Mugnier, avant que les discussions sur l'organisation ne s'engagent, « la commune de Valloire, surtout l'office de tourisme, souhaitait la date du 5 juillet, au début de la saison touristique, en opposition avec ce qui s'est toujours fait. Cette proposition n'a pas été retenue par les membres de la charte des costumes. »

Le programme de cette journée intitulée « La Maurienne au fil de l'arc » ne sera arrêté qu'en avril, mais il devrait comprendre les activités traditionnelles : après l'accueil des participants de 8 heures à 10 heures, la fin de matinée sera consacrée à une messe (10 heures, dans l'église, qu'il fasse beau ou pas), puis aux séances de photographies des groupes (dans, ou à proximité de l'église), et à l'apéritif (offert par la commune de Valloire vers 11 h 30). Le défilé aura lieu l'après-midi (à partir de 14 h 30), puis le relié sera passé au canton de Saint-Jean-de-Maurienne pour l'édition 2018. Toute la journée, dans la rue principale et sous des tentes, se tiendront des expositions sur le thème des costumes ainsi que diverses animations (musiques, contes).

Les subventions accordées à cet événement seront probablement moindres qu'espérées. Si bien, qu'à la réunion préparatoire (5 novembre 2014), il a été question de faire payer les repas aux personnes costumées. Xavier Mugnier : « Pour le repas, et c'est une première, une participation de 5 euros par personne nous a été demandée avec gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. Je me suis opposé, par principe, et j'ai été le seul, à cette demande, argumentant que nous faisons l'effort de participer, de sortir puis de ranger les costumes, et que, par tradition, les repas avaient toujours été offerts aux participants. La présidente du comité de pilotage m'a répondu que les traditions devaient évoluer, comme ce sera le cas pour le déroulement de l'après-midi. Il semble qu'il y ait surtout un problème de financement avec les collectivités locales en présence, et des demandes de subventions restées sans réponse pour l'instant. Le budget de cette journée varie de 15 000 à 25 000 euros suivant les éditions, et le poste des repas représente environ 6 000 euros. Pour mémoire, en 2012 à Bessans le plateau repas est revenu à 12 euros par personne, pour 350 adultes et 80 enfants. Cette question, d'une participation aux frais de repas, n'est cependant pas tranchée pour le moment. »

D'un point de vue pratique, toujours selon Xavier Mugnier : « Ce repas se déroulera en deux services différents, sous chapiteau, la commune de Valloire n'ayant pas de salle des fêtes assez grande, celle des Verneys ne compte qu'une centaine de places, et chapiteau, podium et tentes se trouveront dans la rue principale, où se déroulent les sculptures sur neige. »

Avant qu'elle ne devienne présidente du comité de pilotage de l'édition 2015, Corinne Falcoz, comme elle l'avait déjà

fait en 2012, avait proposé la suppression de la messe... « Proposition qui fort naturellement n'a pas été retenue par les membres de la charte des costumes. »

Autre décision : « Seuls les groupes dansant ou faisant un petit spectacle auront accès au podium. Les autres se rassembleront par affinités territoriales ou vestimentaires, sous des tentes entourant le podium, pour y présenter de petites expositions de photos ou de costumes, des savoir-faire, etc. » (\*)

Enfin, autre première : en fin de journée, les personnes costumées entonneront *Les Allobroges*, l'hymne de la Savoie.

Concernant l'affiche de cette édition, selon Xavier Mugnier « il n'y a pas eu de concours. Celle-ci a été réalisée par l'office de tourisme de Valloire, en prenant modèle sur des pièces des costumes du canton de Saint-Michel nous a-t-on dit. Un concours n'est pas toujours gage de réussite, comme ce fut le cas pour l'affiche de Bessans en 2012, avec sa robe des Villards qui remontait à l'arrière. Mais sans concours, on peut aussi avoir des surprises comme à La Chambre, en 2009, où les costumes bretons n'ont pu être remplacés par des mauriennais qu'in extrémis avant l'impression de l'affiche. »

A Bessans (2012), un bon groupe de Villarins avait accompagné une quinzaine de personnes costumées. Ils étaient naturellement plus nombreux (costumés et accompagnateurs) en 2009 à La Chambre. Qu'en sera-t-il cette année ? Compte tenu du très faible nombre de personnes qui se sont costumées pour la fête du 15 août, à Saint-Colomban, on peut craindre que le groupe villarin ne soit « maigre », le 28 juin, à Valloire...

On espère néanmoins que des Villarins et des Villariches trouveront l'énergie (et le temps) nécessaire(s) pour faire honneur au costume de leur vallée et de leurs ancêtres, en participant à cette fête régionale de première importance pour le patrimoine mauriennais. Et pour que vive et perdure le costume villarin.

**Christophe Mayoux**

(\*) En 2009, à La Chambre, le groupe villarin avait présenté une série de chants par Lucienne Favre-Bonté, la doyenne du groupe. En 2012, c'est Martine Ferroud, accompagnatrice, qui avait expliqué les subtilités du costume féminin.

## Grande Guerre : appel à documents

• L'association Les Villards patrimoine et culture a nettement « ressenti » l'ouverture de la résidence du Mollaret. Les visites de la Maison du patrimoine ont doublé par rapport à l'an passé pour la même période (près de 120). Avec ce regain de fréquentation, s'est (re)posé le problème de l'accès, et notamment, en hiver, de la route qui, après le Mollaret, devrait être mieux déneigée car les locataires de la résidence viennent au musée par le bas. La montée également n'est pas facile et pourrait être aménagée. Durant la même période, les activités proposées par la Facim – pourtant gratuites – n'ont pas eu de succès : problème d'horaire ? sujets peu pertinents ?

• L'appel lancé par Patrimoine et culture dans ces colonnes (*Le Petit Villarin* numéro 170, décembre 2014), pour des prêts de photographies de soldats villarins qui ont participé à la Première Guerre mondiale, n'a guère été entendu... Ces photographies, qui sont reproduites et rendues aussitôt à leur propriétaire, sont nécessaires pour les besoins d'une exposition qui s'achèvera en 2018 ; il serait dommage que certains n'y figurent pas. Tous ces documents (à numériser ou numérisés) sont à envoyer à l'adresse courriel : martineferroud@gmail.com Par voie postale, les documents sont à adresser à Martine Ferroud, le Chef-Lieu, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards.

## Laura Martin-Cocher remporte le grand prix de ski de Saint-Colomban

C'est par un temps froid (moins 5°C) et ensoleillé que s'est déroulé le grand prix de ski de Saint-Colomban qui comptait pour la qualification pour la coupe de la fédération. Avec une participation en baisse par rapport à l'édition 2014 (61 contre 73), le Club des sports des Villards s'est distingué sur le plan sportif avec la belle victoire de Laura Martin-Cocher, le club plaçant en outre dans le classement 7 de ces licenciés, 4 chez les dames et 3 chez les hommes.

Il y a sans doute bien longtemps qu'un(e) Villarin(che) ne s'était pas imposé(e) aux Villards. Le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté a été remporté par le Club des sports de La Norma.

Cette saison Laura Martin-Cocher (classée U18) a réalisé de belles places, ne faisant que

des podiums dans sa catégorie : 2<sup>e</sup> à Valmeinier (10 janvier), 3<sup>e</sup> à Valloire (17 janvier), 2<sup>e</sup> à La Norma (1<sup>er</sup> mars), 3<sup>e</sup> à Val Fréjus (8 mars), et 1<sup>er</sup> à Saint-Sorlin-d'Arves (15 mars). Durant la saison hivernale, en février dernier, Laura Martin-Cocher (originaire des Ponts) a effectué un stage comme monitrice de ski à l'école de ski de Saint-Colomban.

Pour terminer la saison, les membres du Club des sports des Villards donnent rendez-vous à tous les fervents de la glisse le vendredi 1<sup>er</sup> mai, sur la route du Glandon, pour la course qu'ils organisent ce jour-là depuis bien longtemps. Cette course sera suivie d'un repas pris sur place (réserver à l'avance), puis, le soir, d'un bal à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Il sera alors temps de dresser le bilan d'une saison bien remplie.

### RÉSULTATS DU GRAND PRIX DE SAINT-COLOMBAN

• **Dames (21 classées et 3 abandons) :** 1<sup>re</sup>. Laura Martin-Cocher, CS des Villards, 1 min 20 s 60 ; 2<sup>e</sup>. Camille Rey, SC de Saint-François-Longchamp, 1 min 21 s 57 (...); 4<sup>e</sup>. Camille Rochat, CS des Villards, 1 min 23 s 66 (...); 10<sup>e</sup>. Apolline Kisielewicz, CS des Villards, 1 min 31 s 79 ; 11<sup>e</sup>. Alissa Favre-Novet, CS des Villards, 1 min 32 s 38 (...); 20<sup>e</sup>. Ilona Villiot, CS des Villards, 1 min 45 s 04 ; 21<sup>e</sup>. Lory Riaille, CS des Villards, 1 min 53 s 15.

• **Hommes (18 classés, 17 abandons et 2 disqualifiés dont Antoine Martinato du CS des Villards) :** 1<sup>er</sup>. Alexandre Vayr, AS Gentiane Aussois, 1 min 12 s 73 ; 2<sup>e</sup>. Grégory Didier, SC de Saint-François-Longchamp, 1 min 14 s 56 (...); 3<sup>e</sup>. Silvestre Baptiste, SC de Valloire, 1 min 17 s 12 (...); 15<sup>e</sup>. Corentin Ledain, CS des Villards, 1 min 39 s 42 (...); 17<sup>e</sup>. Alexis Bitz, CS des Villards, 1 min 51 s 32 (...); 18<sup>e</sup>. Quentin Louvet, CS des Villards, 2 min 06 s 58.

## ■ BRÈVES

► **SYBELLES-VILLARINICHE.** La 16<sup>e</sup> édition de cette course de ski alpinisme – qui servait de support au championnat national de la Fédération française des clubs alpins et de montagne, en individuel – s'est déroulée le 22 février. Organisée par le Club alpin français de Maurienne et un comité d'organisation local (dont l'office de tourisme), elle est habituellement tracée dans le massif de Belledonne, la « Mecque du ski de randonnée ». Mais quelques flocons tombés la veille ont poussé les organisateurs à proposer un parcours de repli de 1 800 mètres de dénivelé positif qui se découpait en 3 montées de 550, 550 et 700 m. Près de 130 coureurs au départ, aucun Villarin au palmarès.

► **LUTTE.** 170 combattants ont participé aux championnats de France de sambo, le 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février à Chambéry. Le sambo est une combinaison de judo et de lutte libre. Parmi les engagés, le minime Baptiste Darves-Blanc (originaire du Mollaret et de Lachenal), licencié à Maurienne lutte, a rem-

porté le titre national dans la catégorie des 54 kg. Son second titre après celui gagné en 2012 à Bayonne, chez les benjamins (40 kg). Une belle récompense pour ce Villarin élève en 4<sup>e</sup> au collège de Saint-Étienne-de-Cuines, qui concilie fort bien son activité sur les tapis avec celle du ski, au Club des sports des Villards. Malheureusement Baptiste Darves-Blanc et ses collègues de Maurienne lutte ont été moins heureux le 7 février (à Nîmes, en lutte gréco-romaine) et le 21 février (à La Seyne-sur-Mer, en lutte libre) lors des tournois de qualification aux championnats de France où aucun membre du club de Montaimont ne s'est qualifié.

► **TRANSMaurienne.** Comme prévu, la TransMaurienne, désormais intitulée TransMaurienne Vanoise, se déroulera du 5 au 9 août 2015 sur ses « terres d'origine », en Vanoise, avec des étapes à Aussois et Val-Cenis. Cette épreuve populaire est victime de la politique du Sivav – mise en place sous la pression des remontées mécaniques et largement incomprise chez les élus – qui a décidé de ne plus conserver que l'agriculture, le patrimoine et le culturel dans ses compétences, transférant les événements sportifs qu'il organisait (et le financement qu'il y consacrait...) à l'association Massif Arvan-Villards.

► **VTT.** La commission VTT du Sivav envisage l'exploitation des itinéraires descendants (aux départs de La Toussuire, d'Albiez, et des Arves) avec arrivée à Saint-Jean-de-Maurienne et remontée via les navettes régulières. Cela en complément des deux jours par semaine au cours desquels les remontées mécaniques sont en service dans les stations. La société de transport Trans-Alpes va être contactée pour examiner la faisabilité du projet. Bernard Anselme (La Toussuire) souhaiterait que le Sivav étudie aussi le développement du vélo à assistance électrique.

## AMIS DES VILLARDS

## CHEZ NOS VOISINS

## Lettre au Président de la République

Lors de l'assemblée générale de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, en août 2014, des adhérents avaient demandé que l'association tente de « *débloquer la situation administrative des deux communes villarinchés* » suite à l'extension de la CCVG au 14 communes du canton de La Chambre.

Le 11 février dernier, une délégation de l'association (Jean-Marc Bordas, Paul Long, Christophe Mayoux et Danièle Nicol) ont rencontré Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnard respectivement maire de Saint-Alban et maire de Saint-Colomban, ce dernier étant accompagné d'Arnaud Jansen. Ceux-ci ont alors confirmé qu'après plusieurs rencontres avec le préfet et le sous-préfet, ainsi qu'avec des élus départementaux (dont M. Bouvard, sénateur de la Savoie), ils n'avaient à ce jour reçu aucune réponse quant à leur proposition de créer un sivom villaro-villarin pour lequel ils s'étaient prononcés à l'automne dernier et dont ils avaient adopté les statuts.

Dans ces conditions, et devant leur impuissance à faire aboutir cette idée, le bureau de l'association a pris la décision de s'adresser directement par écrit au Président de la République (9 mars 2015).

Après avoir présenté l'association et rappelé la situation des deux communes villarinchés, les signataires de cette lettre (Jean-Marc Bordas et Christophe Mayoux, respectivement président et secrétaire de l'association) abordent leurs difficultés actuelles et notamment le fait que les compétences reprises par la 4C ont été limitées au strict minimum prévu par la loi. Selon eux, cela « *a été une vraie erreur. (...) Si rien ne changeait dans la situation actuelle, cela deviendrait, à notre avis, pour les services de l'État une faute. On peut en parallèle vous rappeler ici des phrases que le préfet Jalon déclarait dans un de ses premiers discours après sa nomination en juillet 2012 : « (...) En concertation étroite avec les élus (...) travailler sur le périmètre des intercommunalités (...), logique de solidarité (!), de gouvernance territoriale... » Autant de belles paroles qui sonnent faux actuellement !* ».

La lettre se conclut ainsi : « *C'est pour quoi nous sollicitons votre action afin de faire évoluer la situation organisationnelle, matérielle, financière et économique à laquelle sont confrontés au quotidien la population villarinchés, ses élus et leurs deux maires (...).* »

Mais au moment même où cette lettre était expédiée, on apprenait (le 13 mars dernier à la réunion du conseil municipal de Saint-Alban) que les maires des trois communes de l'ex-CCVG avaient obtenu un nouveau rendez-vous avec le préfet (le 20 mars), en présence de Christian Rochette, président de la 4C, et Michel Bouvard.

Selon les informations données aux conseillers municipaux de Saint-Alban et de Saint-Colomban (séances du 27 mars 2015), le préfet, constatant qu'un an après l'extension de l'ex-CCVG, il n'y avait toujours pas d'accord entre les trois communes de l'ex-CCVG sur la répartition des emprunts contractés entre 2008 et 2013 et le paiement de certaines dettes, aurait demandé aux 3 maires de créer un syndicat intercommunal dans lequel serait mis l'actif et le passif de l'ex-CCVG. Suggérant, pour combler le passif, qu'il suffisait de vendre des actifs comme les appartements de La Perrière par exemple... Comme le résume un élu : « *Vendre La Perrière pour payer le centre équestre ! On comprend que cette solution ait la faveur de Sainte-Marie-de-Cuines.* » Le préfet aurait également indiqué qu'il attendait les 3 budgets communaux 2015 pour « *savoir quelle commune allait passer sous tutelle en premier* »... Enfin, concernant Saint-Colomban, très bien renseigné, il s'est inquiété du retard dans le paiement des pénalités dues à la Satvac.

Sur la création d'un syndicat intercommunal à 3, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnard ont réaffirmé l'opposition de leur conseil à cette solution, expliquant qu'il était possible de faire autrement pour respecter les engagements de l'ex-CCVG. Quant aux pénalités, Pierre-Yves Bonnard a indiqué au préfet que la « *légitimité de ce système* » était actuellement analysée par des experts et qu'il y avait un différend entre la commune et la Satvac sur le montant de la somme due.

## Une initiative à suivre ?

Le 20 septembre dernier « l'Association des propriétaires fonciers sur le domaine skiable de Saint-Sorlin-d'Arves » tenait son assemblée générale en présence de Jacky Balmain, président en exercice (fondateur de cette association), Robert Balmain, maire de la commune, Alexandre Maulin PDG de la Samso, et Bernard Baronnat, directeur de la Satvac et de la Samso, en présence également du représentant du Dauphiné libéré.

Créée en 2010, cette association « *a pour but de représenter les intérêts des propriétaires de terrains sur le domaine skiable de Saint-Sorlin, vis-à-vis notamment des sociétés de remontées mécaniques* ».

Pour faire partie de l'association, il faut être propriétaire foncier sur le domaine skiable de la commune et « *être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées par écrit, sans avoir à se justifier sur sa décision.* » Il faut également accepter de passer un « *accord avec la Samso permettant les droits de passage nécessaires à l'exploitation du domaine skiable.* » Ces « *accords (...) établis pour une durée de 3 ans, sont renouvelables par tacite reconduction pendant la durée du contrat de concession, soit jusqu'à l'hiver 2028, (...) mais peuvent être remis en cause lors du renouvellement en cas d'abus.* »

Au cours de l'assemblée générale, Alexandre Maulin a remercié « *les propriétaires présents et précisé que la Samso améliore régulièrement le domaine skiable. En 2014-2015 elle va investir 4 millions d'euros dans une retenue collinaire de 160 000 mètres cubes près du refuge César-Durand, ce qui permettra d'alimenter en eau les enneigeurs qui pourront pallier au manque de neige sur*

la haut du domaine. » A cette occasion, il a souligné « *la bonne entente avec la mairie de Saint-Sorlin ce qui facilite la mise en place de toutes ces avancées* ».

Probablement en contrepartie de ces bonnes relations, « *les membres de l'association, leurs conjoints, leurs enfants et leurs petits-enfants, sur présentation du livret de famille* » peuvent bénéficier d'une réduction de 50 % sur l'achat de forfaits saison valables sur le domaine skiable de Saint-Sorlin et des Sybelles. Soit une économie substantielle de 115 euros dans un cas et 157 euros dans l'autre (tarifs 2014-2015), moyennant une cotisation de 10 euros. Entre 170 et 180 forfaits de ce type auraient été vendus ces deux dernières années.

On se souvient que le 10 septembre 1996, le tribunal administratif de Grenoble avait annulé une délibération du conseil municipal de Saint-Sorlin-d'Arves, prise le 11 décembre 1995, qui fixait le prix des forfaits pour l'usage des remontées mécaniques, pour la saison 1995-1996, de façons différentes selon que l'on était résident permanent, résident temporaire, ou encore personne originaire de la commune mais n'y résidant pas.

Cette annulation avait été confirmée par la cour administrative d'appel de Lyon, le 13 avril 2000, pour le motif « *que les discriminations ainsi opérées notamment entre les résidents permanents de la commune et les autres usagers du service de remontées mécaniques sont contraires au principe d'égalité entre les usagers d'un service public* ». La création de cette association apparaît ainsi comme une manière de contourner légalement ce principe, mais uniquement pour les propriétaires de terrains sur le domaine skiable.

Un exemple à suivre ?

## ■ BRÈVES

► **VILLARDS VALLÉE PROPRE.** Le bureau de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards a fixé au samedi 4 avril l'opération « Villards vallée propre », au cours de laquelle des bénévoles effectuent un acte éco-citoyen en nettoyant les bords des routes et, surtout, ces dernières années, les abords des chantiers. Certes, la situation de naguère, après une vingtaine d'années d'efforts constants, s'est bien améliorée, notamment avec la suppression de décharges sauvages. Mais le nettoyage des chantiers est à la charge des entreprises qui y travaillent, et les communes devraient vérifier si celles-ci s'acquittent correctement de ce devoir, qu'il s'agisse des chantiers publics ou des chantiers privés. Et c'est loin d'être le cas. Alors, cent fois sur le métier les bénévoles remettent leur ouvrage, tels des Sisyphe, sacs poubelles en mains... La corvée 2015 était particulièrement nécessaire puisque, passage du Tour de France oblige, la vallée attend cet été des milliers de visiteurs... – (C. Mayoux.)

► **PATRIMOINE.** Tout récemment, l'Association des Villarins et amis des Villards a été contactée pour changer la croix du hameau du Bouchet. Cette croix de « mission », qui date de plusieurs décennies, est plantée à même le sol. Elle est aujourd'hui très détériorée. L'association envisage donc de la remplacer par une nouvelle croix toute simple. La principale difficulté sera, une fois fabriquée, d'arriver à la transporter sur les lieux de son implantation. Concernant la réalisation de panneaux descriptifs à poser sur des sites villarins jugés « intéressants » sur le plan patrimonial ou historique (pour l'instant la grotte des Sarrasins et le village abandonné du Rivaud), les textes proposés par Jean-Marc Bordas et Christophe Mayoux sont prêts, et Danièle Nicol est en passe de réaliser les aquarelles sur lesquelles ces textes seront apposés. Une fois choisis le support des panneaux, ne restera alors plus qu'à les fixer...

## ■ BRÈVES

► **FLEURISSEMENT.** L'assemblée générale de l'association Saint-Col, station fleurie aura lieu le 22 mai à 17 h 30 dans la salle de l'ex-communauté de communes au Martinan. Le lendemain, le marché aux fleurs se tiendra de 9 heures à 11 h 30 à Saint-Colomban sur la place du tilleul, avec possibilité de repli dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps. Cette année de double passage du Tour de France, fin juillet, un effort particulier sera fait. Les couleurs dominantes du fleurissement communal, notamment le long de la route départementale, seront le blanc et le rouge, en raison du 40<sup>e</sup> anniversaire du maillot à pois, dévolu au meilleur grimpeur de l'épreuve. – (C. Mayoux.)

► **TRAFIC DES POIDS LOURDS.** Interpellé par les maires villarins au sujet du trafic de poids lourds sur la RD 927, le vice-président du conseil général de la Savoie a précisé les mesures qui seront mises en place : « *Dans un premier temps, signalisation renforcée de fermeture des cols avec la mention bilingue de l'inaccessibilité de l'Oisans et, à l'issue de la période hivernale, le conseil général mettra en place un balisage de la première épingle complété par une signalisation d'approche qui permettra aux chauffeurs poids lourds un franchissement facilité grâce à une bonne anticipation de leur manœuvre. Le conseil général étudiera ensuite la possibilité de restreindre l'accès au col par une limitation de gabarit qui soit pré-signalée dès le fond de vallée (...).* »

► **RECENSEMENTS.** La population légale 2012 est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Saint-Alban compte 92 habitants (89 en 2011, 52 en 1999, 130 en 1968) et Saint-Colomban 189 (188 en 2011, 195 en 1999, 208 en 1968). Le fait que la commune de Saint-Colomban n'ait pas encore retrouvé son niveau de population de 1968 malgré l'effort financier considérable qu'elle a consenti depuis 45 ans dans le domaine touristique ne manque pas de laisser perplexe... La population stagne et des hameaux se vident... Quand nos parents nous racontaient, il y a 60 ans (pour certains d'entre nous, c'était le dimanche, en se promenant au soleil sur le quai des Belges), qu'il y avait « avant » du monde aux Granges, à La Perrière ou au Bouchet, alors que l'été, nous, on ne voyait qu'hameaux abandonnés et maisons en ruine, on se disait qu'ils devaient parler d'un temps proche de la guerre de Cent Ans. Et qu'en réalité, il était impossible qu'on puisse un jour assister à pareil évènement... Mais voilà que moins d'un siècle après les Granges, nous assistons à l'« impensable » : depuis le 21 mars, le village de Lachal ne compte plus aucun habitant permanent. Certes les maisons ne vont pas tomber en ruine demain, mais quand même...

## Petits récits des désordres ordinaires (IV)

Cette quatrième partie d'événements et de faits divers tirés de la presse ancienne, n'est justement pas à proprement parler une nouvelle suite de « désordres ordinaires » pour reprendre le titre que nous avons donné à cette série d'articles. La plupart des extraits reproduits ici, découverts pour certains dans la presse nationale, traitent plutôt de sujets généraux : la lente et difficile émergence du projet de route de grande communication n° 13, puis, une fois cette route ouverte, la découverte, en automobile, du col du Glandon ; l'accueil, à Saint-Colomban, des blessés de la Grande Guerre (mais ce centre a-t-il fonctionné ?) ; l'attribution d'un prix national à une famille villarinch méritante, etc. Mais aussi, inévitablement, quelques sinistres affaires, des bisbilles villaro-villarinch (pages 7 et 8) et un reportage du *Figaro* sur une foire locale qui montre qu'en 1931, déjà, des « Morel » défendaient l'originalité et la raison d'être du costume villarin...

### COL DU GLANDON

► LE FIGARO,  
4 SEPTEMBRE 1911

Diverses informations, et en particulier un poteau placé à Saint-Jean-de-Maurienne, indiquent que la nouvelle route de Saint-Jean au col du Glandon, par le col de la Croix-de-Fer, est ouverte à la circulation automobile. La commission de tourisme et de circulation générale de l'Automobile club de France informe les automobilistes que la route en question est un but de très belle excursion, mais qu'elle n'aboutit pas encore au col du Glandon, par suite de la construction, non encore terminée, d'un pont en pierre, à un kilomètre de l'hôtel du Glandon. Il serait imprudent de s'y aventurer avec une grosse voiture qu'il serait impossible de faire tourner pour redescendre à Saint-Jean.

► LE GAULOIS (PARIS),  
18 SEPTEMBRE 1923

Tourisme. La semaine dernière ont eu lieu, au col du Glandon, des expériences de la plus haute importance. Le Touring club de France et le Club alpin français ont résolu, d'accord avec une commission spécialisée, le problème si délicat de la téléphonie sans fil en haute montagne. Les essais auxquels il a été procédé, en présence de MM. Regaud, président du Club alpin français ; Auscher, président du Touring Club de France ; Chaix, vice-président de l'Automobile-Club de France, et Borrel, président du groupe du tourisme de la Chambre, ont été satisfaisants. Le col du Glandon (1 933 mètres d'altitude) a pu communiquer avec le bureau de Saint-Colomban, à plus de 10 km de distance. Grâce à cette initiative extrêmement heureuse pour l'avenir du tourisme et de l'alpinisme, on est en droit de penser que dans un délai très prochain tous les chalets-hôtels et refuges de montagne pourront être reliés avec les vallées. On pourra alors considérer comme assuré d'une façon régulière le ravitaillement, et comme garantie, dans bien des cas, la sécurité des personnes.

### CHEMIN NUMÉRO 13

► LE JOURNAL DE LA SAVOIE,  
16 NOVEMBRE 1871

Route n° 13, d'Aigueblanche au département de l'Isère. M. Horteur, député, désire, puisqu'il est impossible de modifier une 3<sup>e</sup> fois le projet de route n° 13, qu'il soit fait un embranchement reliant le Chef-Lieu de Saint-Alban-des-Villardards à cette route. M. Tardieu répond que la question d'embranchement est à l'étude.

► LE JOURNAL DE LA SAVOIE,  
8 SEPTEMBRE 1872

Route n° 13. En Maurienne, la section adjugée à l'entrepreneur Martinero, entre la ferme Roccaz et le Pied des Voûtes, sur une longueur de 1 500 mètres, est terminée et livrée à la circulation. L'ouverture du chemin, à la suite du passage des Voûtes, jusqu'au Chef-Lieu de Saint-Colomban-des-Villardards, vient d'être adjugée aux sieurs Fortuna frères, avec un rabais de 23 %. Cette grande entreprise, dont la dépense est évaluée à 175 000 francs, s'étend sur une longueur de 6 783 mètres. Les travaux vont commencer immédiatement après le piquetage de la ligne qui se fait en ce moment. Au-delà de Saint-Colomban, le pont sur le Glandon, dit du Châtelet, qui relie au Chef-Lieu le village du Châtelet, a été reconstruit en maçonnerie. Entre les mêmes points, le chemin a été rectifié à neuf sur 1 kilomètre environ de longueur.

► LE PATRIOTE SAVOISIEN,  
31 JANVIER 1873

Nous apprenons que, le 28 courant, Pierre Frasse-Sombet, aubergiste au Pied des Voûtes, travaillait à la route n° 13, sur la commune de Saint-Alban-des-Villardards, lorsqu'une pierre détachée du sol par le dégel le frappa à la tête et lui ouvrit le crâne. La mort a été instantanée. Ce malheureux laisse femme et enfants.



■ Vallée inférieure du Glandon (12 novembre 1894).

► LETTRE DE M. CLAUDE MARTIN, CONDUCTEUR DES CHEMINS VICINAUX,  
16 JUILLET 1806

M. le sous-préfet, je crois être obligé de vous avertir du peu d'avancement des travaux dans ces chemins. Peut-être cela vient-il de négligence ou de mésintelligence entre les maires des Villards. Mais le fait est qu'un jour, je n'ai eu que 23 hommes de Saint-Colomban, un autre jour, qui est hier, dix, et aujourd'hui, un de Saint-Alban et un de Saint-Colomban. J'aurais bien envoyé des brigades mais, le plus souvent, on ne me transmet point de rôle. J'en ai porté mes plaintes aux maires dans l'espoir de les engager à mettre un peu plus d'activité dans l'exécution de vos ordres. Ils me renvoient aux conseillers qui ne les écoutent pas, à ce qu'ils disent. Je ne sais qu'y répondre, sinon que j'attends que vous me fassiez l'honneur de me manifester vos volontés.

► LE JOURNAL DE LA SAVOIE,  
15 OCTOBRE 1873

Chemin de grande communication n° 13. La longueur totale de cette ligne est de 57,165 km ; 6,530 km seulement sont en état de viabilité, d'Aigueblanche aux confins de Saint-Oyen, de Saint-Martin-sur-La Chambre au Pied des Voûtes, et du Chef-Lieu de Saint-Colomban-des-Villardards au pont du Châtelet. 11,380 km sont en état de construction. Le surplus est en lacune. Une section importante est en construction depuis le Pied des Voûtes jusqu'au Chef-Lieu de Saint-Colomban, sur une longueur de 7 kilomètres environ. Un tronçon de 2 kilomètres, à l'origine du tracé, est déjà terminé. Les travaux se poursuivent avec une grande activité. Les autres sections de la ligne sont à l'état de chemin muletier sur les deux versants du col de la Magdeleine, à l'exception d'un petit tronçon ouvert par les prestations entre les villages des Mottes et de Montendry sur les terrains communaux de Saint-Martin. Il en est de même du côté du col du Glandon où le chemin n'a plus qu'une faible importance, attendu qu'il n'existe pas de chemin vicinal classé dans la combe d'Olle, sur le département de l'Isère, pour se relier avec le chemin n° 13 en question.

► LE COURRIER DES ALPES,  
6 SEPTEMBRE 1877

Chemins vicinaux. Le public est informé que le plan et le tableau parcellaires des terrains nécessaires au redressement et à l'élargissement du chemin de petite communication n° 4, partie comprise entre le chemin de grande communication n° 13 et Valmaure, seront déposés à la mairie, pendant 15 jours, à partir du 9 septembre 1877. Les propriétaires intéressés ou autres personnes, qui auraient à présenter des réclamations sur les dispositions du projet, sont invités à les faire connaître, dans le délai de quinzaine, au maire de Saint-Colomban-des-Villardards.

### FAITS DIVERS

► LA CROIX,  
4 JUILLET 1903

Plusieurs jeunes gens jouaient aux boules à Saint-Colomban-des-Villardards. Trois autres jeunes gens, les cousins Bozon, survinrent tout à coup et se mirent à pousser les boules du pied afin de provoquer les joueurs. Une mêlée générale s'ensuivit. Les cousins Bozon saisirent un de leurs adversaires, Pierre Combet, 17 ans, et tandis que deux d'entre eux le maintenaient à terre, le 3<sup>e</sup>, Emmanuel Bozon, lui porta un coup de poignard au cœur. Le meurtrier et un de ses complices ont été arrêtés ; le troisième s'est enfui dans la montagne.

► L'HUMANITÉ,  
18 AVRIL 1915

Le 16 avril, sur ordonnance du parquet, il vient d'être procédé à l'exhumation du corps du nommé Favre-Croix, âgé de quarante et un ans, débitant à Saint-Colomban-des-Villardards, décédé il y a trois semaines. Le médecin légiste a reconnu que M. Favre-Croix avait été assassiné. Le crime aurait eu le vol pour mobile, car une somme de 2 500 francs a été emportée du domicile de la victime.

### EGLISE RELIGION

► LE COURRIER DES ALPES,  
12 FÉVRIER 1889

Saint-Colomban-des-Villardards. On a inauguré dans l'église un orgue dont l'acquisition est due à la générosité de M. l'abbé Boniface, curé de la paroisse. Douze prêtres assistaient à la cérémonie.

### ACCIDENTS

► LE COURRIER DES ALPES,  
21 AOÛT 1866

Un accident est arrivé jeudi dernier sur le territoire de Saint-Alban-des-Villardards. Le nommé Frasse-Sombet Henri et Frasse-Sombet Marie-Josephte, sa sœur, traversaient le Glandon sur une passerelle composée de deux perches, d'une échelle et d'une planche ; tout à coup la sœur qui se tenait accrochée aux vêtements de son frère perdit l'équilibre et l'entraîna avec elle dans le torrent, dont les eaux très élevées et très rapides les entraînent. Le corps de la demoiselle Frasse a été retrouvé le même jour, mais celui de son frère n'a pas encore été retrouvé. Frasse était âgé de 50 ans et père de 6 enfants, sa sœur avait 53 ans.

► LE COURRIER DES ALPES,  
1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1866

Le 25 octobre, un garçon, âgé de 11 ans, appartenant aux époux Quézel, après avoir été couper du bois à la montagne revenait au domicile de ses parents lorsque, arrivé en un lieu appelé La Peubla, commune de Saint-Colomban, il fut atteint à la tête par une pierre, pesant environ 3 kilogrammes, qu'un troupeau de brebis avait fait rouler du haut de la montagne. Le pauvre garçon tomba sur le coup et fut ensuite porté chez son père, où il expira une heure après l'accident sans avoir repris connaissance.

## Petits récits des désordres ordinaires

Suite de la page 6

### COSTUMES DES VILLARDS

► LE FIGARO

3 OCTOBRE 1931

Nous avons résolu d'aller à la foire de la ville voisine. (...) Cette foire-ci met, comme il est naturel, toute la ville sens dessus dessous. On en parle depuis onze mois, c'est à la fois un bouleversement et une joie, un tremblement de terre et une bénédiction, car le sujet alimente les discours languissants, et stimule l'envie de chacun, ce qui est encore, à tout prendre, une forme d'existence. On vient à X..., pour la foire, de la montagne la plus lointaine, et aussi des villes environnantes. Oh ! pas des grandes villes, assurément, qui ont mieux, mais d'Annecy, de Pontcharra, d'Albertville, de Bourg-en-Bresse, même. Le portique de l'entrée, tout enrubanné d'annonces et de promesses, assure que l'annexe, toute proche, recèle un supplément d'attractions dont on pourra jouir sans bourse délier, assurance qui, pour la plupart des visiteurs, paraît fort engageante.

[Mais] nous regrettons la rareté des industries locales qui donnent tant de couleur à ce genre d'expositions. Le laid, la « série », envahissent petit à petit les pays les plus lointains. Les poteries vernissées de si belles couleurs disparaissent, les dentelles fabriquées dans le pays ne sont que des imitations de celles de Venise, donc, elles n'ont aucune originalité ! Les coiffures deviennent introuvables, ainsi que les costumes. Pas une seule « frontière » de Tarentaise, pas même un de ces beaux châles de couleur vive que les femmes portent encore dans certains villages de la haute montagne, aux fêtes carillonnées. Il faut bien être moderne, n'est-ce pas ?, et faire revêtir à ces fortes jambes, à ces corps massifs, le bas de simili-soie et la confection nuance mode. C'est pourquoi, le stand, à l'instar de la « Samaritaine », plein de lingerie fabriquée en tissus artificiels, a remplacé celui, qui, il y a peu de temps encore, nous montrait orgueilleusement des bijoux rares et des broderies du cru. Mais voici l'annexe. Sur la place, un attroupement arrête le va-et-vient de la foule : une poignée de visiteurs – des citadins, évidemment – vêtus à la dernière mode, par les Galeries voisines, considèrent avec des mines railleuses une femme habillée dans le costume de son village : Saint-Colomban-des-Villards. Ah qu'elle nous sembla belle ! Elle aussi,

comme les clientes des Galeries, était taillée à coups de serpe : fortes hanches, larges épaules, mains calleuses. Mais sa lourde jupe de drap plissée de mille plis tombait rigide, cachant les jambes, donnant à son corps maigre la noblesse d'une statue. Une auréole de tulle, serrée par un nœud de soie, abritait le visage et en cachait les rides. Le cœur de la croix de Savoie s'épalaient à son cou sur un fichu de tons ravissants : vieux bijou de famille qui passe du cou de la mère défunte à celui de la fille vivante et que l'on ne voit plus guère aujourd'hui que chez les bijoutiers (articles d'occasion) de la grand' place, à côté des broches en Fix et des moulages réduits de *Ric et Rac*, les colliers en verre de couleur, connaissant ici, comme partout, les faveurs de la population féminine. Le public imbécile, à la vue de cette paysanne qui, par un instinct obscur, conservait la tradition de sa race, chuchotait, se poussait du coude, riait naïvement, sans s'apercevoir que le déguisé, c'était lui, avec ses tristes « décrochez-moi ça » à 89 fr. 95.



■ **Beau visage de Villarinche : Jeanne-Marie Martin-Fardon née Cartier-Lange. Originaire de Saint-Alban, elle épousa en première noce Jean-Baptiste Favre-Croix dont elle eut un fils, Pierre, décédé tragiquement en 1915 (lire page 6).**

### DISTINCTION

□ LA CROIX,

29 DÉCEMBRE 1942

Le 21 octobre dernier, Mgr Grumel, évêque de Maurienne baptisait, à Montvernier, commune du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, le quinzième enfant de M. Albert Durieux, cultivateur et ouvrier à l'usine de la Camargue. Le Maréchal Pétain, chef de l'État français, qui se plaît à encourager les familles nombreuses qui sont l'espoir et l'avenir de la France nouvelle, avait bien voulu accepter l'invitation d'être le parrain de ce quinzième enfant qui s'appelle Marie-Philippine-Élisabeth. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le père et la mère Albert Durieux sont déjà bénéficiaires du prix Cognacq-Jay. Cette année, c'est encore à une famille mauriennaise, bien que ne résidant plus en Maurienne, qu'a été décerné le prix Cognacq-Jay pour la Savoie. Il s'agit de la famille de M. Félix Martin-Cocher, domicilié à Grésy-sur-Aix, mais originaire de la commune de Saint-Colomban-des-Villards. Le père et la mère de M. Félix Martin-Cocher sont encore vivants à Saint-Colomban-des-Villards. Sa femme, née Darves-Blanc Adélaïde, est de la commune voisine, Saint-Alban-des-Villards. Se trouvant trop à l'étroit à Saint-Colomban-des-Villards, où la terre cultivable est assez restreinte, ils se sont transportés, en 1927, dans la commune beaucoup plus fertile de Grésy, où ils sont établis sur une propriété de 10 hectares. Leur famille se compose actuellement de treize enfants, dont sept garçons et six filles, tous bien portants, s'étageant de moins d'une année à vingt-ans. M. Martin-Cocher est âgé de 45 ans, et sa femme de 48. Tous les deux sont très estimés dans la commune où ils se sont fixés. M. Martin-Cocher fait partie du conseil municipal et, malgré son travail et ses charges familiales, il a accepté d'être à la tête de l'organisation paysanne de la commune. Malgré les difficultés du temps présent, il s'occupe, avec un beau courage, de se construire une nouvelle maison pour loger convenablement ses treize enfants. Le prix Cognacq-Jay vient donc fort à propos pour l'aider dans son entreprise. Il a de qui tenir. Il est né lui-même d'une famille de quatorze enfants, dont onze sont encore vivants. Il ne se passe guère d'année sans que la Maurienne ne reçoive un des prix Cognacq-Jay. C'est un grand honneur pour notre pays.

## Qui doit sonner les cloches ?

L'abbé Paul Burdin est né le 1<sup>er</sup> avril 1868 à Lanslebourg. Ordonné prêtre le 19 mai 1894, il fut successivement vicaire à Saint-Alban (1894 à 1895), vicaire à Saint-Colomban (1895 à 1903), curé de Saint-Colomban (1903 à 1925), et curé de La Chapelle (1925 à 1946). Il est décédé le 29 mars 1952 à Notre-Dame-Millières.

En poste durant 31 ans aux Villards, l'abbé Burdin a marqué les Villarins de cette époque où l'Église avait encore une forte emprise sur la société, son desservant local étant tout à la fois médecin, conseiller pédagogique et directeur de conscience... Beaucoup d'entre eux cependant n'avaient pas conservé un bon souvenir de lui, le décrivant comme autoritaire et sévère, voire brutal, comme cela était alors toléré...

Pas étonnant donc de le retrouver à ferrailler avec la municipalité six ans après la loi de séparation des Églises et de l'État. Cette affaire n'étant sans doute qu'un épisode des conflits qui ont éclaté à ce propos un peu partout en France et à Saint-Colomban en particulier. Chacun, le maire et le curé, voulant affirmer son autorité, en l'occurrence sur l'utilisation des cloches et du clocher (devenu depuis peu communal), à la façon de Peppone et Don Camillo, la verve et l'humour en moins.

L'affaire débute le 2 juin 1911, à l'occasion des obsèques civiles de Jean-Pierre Tronel-Peyroz, lorsque les autorités municipales, « après avoir fait ouvrir par un serrurier la porte du clocher, ont sonné ou fait sonner les cloches de l'église catholique de la commune de Saint-Colomban-des-Villards ». Opposés à ces sonneries « civiles », le 16 juin 1911, le curé de la paroisse, Paul Burdin, et quelques Villarins (« C. Martin-Culet et autres ») assignent les élus devant le tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne « au paiement de dommages-intérêts pour réparation du préjudice causé ». Pour se défendre, ceux-ci soutiennent que « les sonneries incriminées ont eu lieu en exécution d'un arrêté individuel pris par le maire de Saint-Colomban, le 31 mai 1911 ». Cet arrêté est, selon eux, « un acte

administratif échappant à l'appréciation de l'autorité judiciaire ».

La justice voit dans cette affaire un cas d'école car la « jurisprudence a souvent eu à statuer sur le point de savoir si un maire a le droit de prescrire une sonnerie dans un cas spécial et isolé, notamment à l'occasion d'un enterrement civil ». Et elle a toujours résolu cette question par la négative. Mais, dans la plupart des cas jugés, les ordres du maire étaient purement verbaux. Ici, au contraire, l'ordre a été donné sous forme d'arrêté. C'est là que réside, selon elle, l'intérêt nouveau de cette affaire dont le jugement a fait l'objet d'une publication dans le Dalloz (\*), sorte de « bible » recueillant toutes les jurisprudences et faisant autorité en matière judiciaire.

Que dit ce jugement rendu le 12 janvier 1912 par le tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne ?

Après s'être déclaré compétent pour juger de cette affaire, le tribunal stipule que l'arrêté « paraît avoir été pris après coup pour les besoins de la cause, et antidaté ». Cela résulte de la lettre du secrétaire de mairie, adressée à la famille dans les termes suivants : « Il y a autorisation de faire sonner les cloches à propos du décès de Tronel-Peyroz Jean-Pierre : j'ai demandé autorisation moi-même, et à mes frais, à la sous-préfecture. » Ainsi, les sonneries incriminées ont eu lieu non en vertu d'un arrêté municipal, mais sous le couvert d'une autorisation demandée par le secrétaire de mairie. De plus, le récépissé délivré par le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne au maire de Saint-Colomban-des-Villards, porte la date du 21 juin 1911 et accuse réception d'un arrêté du 31 mai 1911... En outre, cet arrêté « ne pouvait devenir obligatoire que par la notification à l'intéressé et l'envoi au sous-préfet ». Or « cette notification, avec copie au desservant, constituant une réalité substantielle, n'a pas été remplie » à la date des sonneries (2 juin 1911).

Enfin la justice reconnaissant que si « l'abbé Burdin ne peut invoquer un véritable dommage matériel, il n'en a pas moins éprouvé un préjudice moral dont il est fondé à se plaindre ». Donc le tribunal condamne les élus municipaux « à remettre en état, si cela n'est déjà fait, la porte et la serrure du clocher de Saint-Colomban-des-Villards, et ce sous une astreinte de 5 francs par jour de retard, à dater de la signification du présent jugement ». Il « les condamne solidairement à payer à l'abbé Burdin la somme de 10 francs à titre de dommages-intérêts ».

Nous n'avons pas cherché à savoir si, depuis, la jurisprudence a évolué...

(\*) DALLOZ, Recueil périodique et critique de jurisprudence, de législation et de doctrine. 2<sup>e</sup> partie : Cours d'appel et Tribunaux, année 1913, page 252. Paris.

Est-ce à la suite de cet affrontement qu'une rumeur courut disant que la mairie voulait fermer l'église ? Si rien ne laisse penser qu'il en était à l'origine, l'abbé Burdin ne se priva pas de l'alimenter, y compris en chaire durant l'office. Si bien qu'un dimanche, après la messe, le curé se retrouva face au maire et aux conseillers municipaux venus lui demander des explications. L'abbé Burdin, prenant alors à témoin les paroissiens, s'écria : « Honte au maire et au conseil qui veulent faire fermer l'église ! » Et le maire de lui répondre : « Monsieur le curé, ce n'est pas l'église que je viens faire fermer, c'est votre g... ! » Ambiance.

### GRANDE GUERRE

► LE TEMPS (PARIS),

16 JUIN 1915

Grands blessés.

Il vient de se constituer en Savoie un comité en vue de recevoir dans nos villages de la montagne les soldats convalescents qui ont besoin de quelques jours de repos avant de repartir pour le front. Le docteur François, directeur du service départemental, a fixé son choix sur le village de Saint-Colomban-des-Villards, situé à 1 000 mètres d'altitude, à peu de distance des grands glaciers du Pelvoux. Un comité local s'est constitué pour favoriser cette excellente initiative et son appel a été adressé aux populations de la Savoie pour aider les organisateurs. Le sous-préfet et M. Deléglise, député, sont à la tête du comité. L'abbé Burdin, curé de Saint-Colomban, en est le secrétaire-trésorier.

## Querelles communales à Clochemerle-sur-Glandon

Clochemerle est un roman satirique français de Gabriel Chevallier, publié en 1934. Le mot « clochemerle » est aujourd'hui entré dans la langue courante et sert à désigner un village déchiré par des querelles burlesques. Plusieurs villages ont revendiqué l'honneur d'avoir servi de modèle à Clochemerle-en-Beaujolais... honneur qui revient à la commune de Vaux-en-Beaujolais où Gabriel Chevallier, en personne, a inauguré en octobre 1956, la plaque attribuant son nom à l'ancienne grande rue.

Mais ce village « modèle » aurait pu être Saint-Colomban... au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. A cette époque, une vive controverse oppose la quasi-totalité de la population qui est contre (une pétition le prouve) la construction d'une église neuve – condition pour que la commune bénéficie de l'argent légué à la commune par le curé Ravoire – et les syndics (maires) successifs qui, eux, sont pour.

A travers la publication d'un fait divers plutôt consensuel, c'est cette opposition qui ressortit au grand dam du directeur du *Courrier des Alpes*...

Le 7 janvier 1866, ce journal publie un article relatant « un acte d'humanité bien rare et qui fait honneur à l'homme généreux qui l'a accompli », regrettant simplement « qu'il ne soit pas venu plus tôt à [sa] connaissance ».

Son auteur en est le correspondant du journal à Saint-Colomban-des-Villardards,

« Le 18 août 1865, le jeune Combet, gardant les moutons sur la montagne, de Combe-Rousse, aperçut au fond d'un précipice le corps d'un homme couvert de sang et inanimé. L'enfant courut en prévenir son père, Combet Pierre, journalier à Saint-Colomban-des-Villardards ; celui-ci, après s'être muni de linge, par précaution, alla emprunter le mulet de son frère Benoît et partit aussitôt, accompagné de son fils, pour se rendre au lieu où gisait le corps. Après deux heures et demie d'une marche pénible à travers les ravins où on ne rencontre que des sentiers à peine praticables, Combet arriva au bord du précipice et, laissant là son mulet, descendit dans l'abîme et parvint, non sans de grandes difficultés, auprès de l'infortuné qu'il trouva respirant encore, mais dans un état épouvantable, ayant une épaule brisée et la tête meurtrie. Aidé de son fils, il le chargea sur ses épaules et, marchant tantôt sur ses pieds, tantôt sur ses genoux, s'accrochant aux racines et aux souches d'arbres, il parvint à sortir du précipice avec son fardeau. Il chargea le corps sur son mulet et le transporta dans un chalet situé non loin de là dans la montagne, puis il le coucha dans sa grange après l'avoir déshabillé et avoir pansé ses blessures, et lui fit boire un peu de lait chaud, seule substance que le malheureux fut en état de supporter. Revenu à lui, le blessé lui apprit qu'il se nommait Biord, dit Preffet, et qu'il demeurerait à Pinsot, canton d'Allevard (Isère).

Le lendemain, voyant, que l'état du blessé empirait, Combet le plaça de nouveau sur son mulet et le transporta chez lui, au hameau des Roches ; il l'y garda deux jours, lavant ses plaies et lui prodiguant ses soins. Il crut ensuite devoir se rendre chez M. Paret, maire de la commune, pour obtenir quelques secours ; mais, j'ai le regret de le dire, ce dernier les lui refusa inhumainement en lui disant qu'il aurait dû laisser cet homme où il l'avait trouvé, et que cela ne le regardait pas. Devant ce mauvais vouloir, il ne restait plus à Combet, qui est sans fortune, qu'à renvoyer le blessé chez lui, mais il y mit autant d'humanité qu'il en avait déployée jusque-là. Il le

fit monter sur le même mulet avec lequel il l'avait déjà transporté deux fois et le fit conduire par son fils jusqu'à La Chambre, après lui avoir prêté l'argent nécessaire pour payer son transport par le chemin de fer et avoir soigneusement bandé l'épaule brisée. (...) [Une] conduite d'autant plus méritoire que ses ressources sont fort bornées et qu'il a agi sans espoir de récompense d'aucune sorte. »

L'histoire finirait ici, mais voilà, le 17 mai, le directeur du journal indique : « Nous avons publié dans notre numéro du 7 janvier des détails sur un accident dont avait été victime dans la commune de Saint-Colomban-des-Villardards un individu du nom de Biord. Notre correspondant mêlait à cette affaire le nom de M. Paret, maire de la commune, et celui-ci a cru devoir nous adresser le 23 février une lettre rectificative et explicative des faits, mais cette lettre contenait des imputations portant atteinte à la considération de quelques personnes, et nous ne crûmes pas devoir la publier. Aujourd'hui M. Paret nous adresse une seconde lettre et nous en demandons l'insertion. Nous déférons avec empressement à sa demande. Tout homme accusé a le droit de se défendre, pourvu qu'il le fasse en termes convenables. Toutefois, nous supprimons de la lettre de M. Paret les passages inutiles et étrangers à l'affaire qu'elle a pour objet. »

Réfutant toute accusation d'inhumanité, Pierre-François Paret, dans sa réponse précise :

« Depuis au moins quatre générations, ma maison est appelée la maison des pauvres et le refuge des nécessiteux. Je souhaite que vos correspondants aient une réputation aussi justement établie sur ce sujet ; ma maison n'a pas dégénéré en passant des mains de mes ancêtres aux miennes. Il n'est pas vrai, Monsieur, que j'aie dit à Combet qu'il fallait laisser Biord où il l'avait trouvé ; il n'est pas vrai qu'il manquât d'argent pour se faire conduire par le train jusqu'à Montmélian, et de là par les voitures jusqu'à Allevard. Il ne s'agissait que de le faire conduire sur un mulet à la gare de La Chambre, et c'est le même Combet Pierre que j'en ai chargé, comme moins affairé que d'autres familles : il a accepté cette mission avec assez de mauvaise grâce, mais mon devoir était rempli. Que devais-je faire de plus ? »

Puis s'interrogeant sur les motifs de cette « imposture » qui paraît « alors qu'il est absent du pays » M. Paret pense la trouver dans ces anciennes fonctions :

« Lorsque j'ai été nommé maire, charge que je n'avais jamais présumé devoir peser sur mes épaules, parce qu'elle était incompatible avec mes affaires, il y avait vingt ans que l'autorité ecclésiastique et civile cherchait un homme pour faire construire une église à Saint-Colomban-des-Villardards ; j'étais le seul conseiller qui votait pour ; tous les autres étaient contre le projet. Au mois de mai 1862, j'étais absent, je reçus lettres sur lettres de M. le sous-préfet, de M. le curé pour me rendre au pays, afin de recueillir la succession du maire démissionnaire. Je n'en tins pas compte, je ne suis rentré chez moi qu'à la mi-mai, aussitôt arrivé, je reçus une lettre de M. le sous-préfet qui me chargeait de la direction des affaires ; je me rendis à son bureau pour mettre mon refus. Il me conduisit à l'évêché, et comme les bonnes grâces sont toujours séduisantes, les bonnes grâces et les paroles d'encouragement m'ont vaincu et j'ai accepté. Je n'en suis pas à mon dernier repentir. Pour faire construire une église contre le gré de la commune, je me suis fait un certain nombre d'ennemis.

Mais ce qui doit paraître bien surprenant, c'est que mes ennemis ont réussi à mettre à leur tête des personnages que je ne nomme pas, mais qui sont des modèles de la plus basse ingratitude ; il suffirait de signaler quelques-uns des nombreux services que je leur ai rendus pour être forcé d'en faire l'aveu, et leur honte et confusion. La jalousie est si aveugle et si téméraire qu'elle jette de l'odieux sur les actes mêmes les plus louables. J'ai intenté un procès à une trentaine de particuliers de la commune voisine pour pâturages abusifs sur les communaux de Saint-Colomban-des-Villardards ; ils sont condamnés à Saint-Jean, ils en appellent à Chambéry. La cour d'appel maintient le premier jugement ; ils recourent à la Cour de cassation, qui repousse leur demande. Qui le croirait ? Mes doctes détracteurs crient à tue-tête que j'ai gagné un procès injuste afin d'irriter contre moi les gens de la commune voisine.

J'ai administré pendant douze ans la fabrique de Saint-Colomban ; l'année dernière, on m'accuse, auprès du sous-préfet, du détournement de ses deniers. Le 18 février, j'ai rendu mon compte ; je me suis trouvé au pair, et je suis sorti de l'assemblée avec bonne quittance en main, après avoir touché une soixantaine de mille francs pendant ce laps de temps. »

Ce retour sur son mandat et ses activités d'élu relance alors l'affaire sur un terrain purement municipal car le maire en place intervient à son tour...

Et le 31 mai 1866, le directeur du journal est « obligé » de publier « la lettre qu'on va lire, en réponse à celle de M. Paret, que nous avons insérée dans notre numéro du 17 mai courant. Tout en laissant à M. Cuinat-Guerraz la responsabilité de ce document, nous avons cru devoir en retrancher un passage qui nous paraissait dépasser le but de l'auteur. »

Faisant d'abord observer « qu'il serait bien de laisser à chacun le mérite de ses

œuvres, et qu'il ne convient pas de se les arroger effrontément » M. Cuinat-Guerraz confirme « la louable conduite de Pierre Combet » qui « fut constatée par une enquête de la gendarmerie ordonnée par l'autorité supérieure, et lui a valu, de la part du gouvernement, la modeste récompense de vingt francs ». Il confirme également que le chasseur Biord se trouvait sans argent et « que Combet, quoique peu fortuné, eut la générosité (...) de payer ses frais de voyage au montant de huit francs, que Biord lui a renvoyés d'Allevard ».

Puis, très vite, il revient aux affaires publiques et, péremptoire, affirme au sujet de M. Paret :

« Non, il n'est pas vrai que M. le sous-préfet lui ait écrit durant son absence en 1862 ; il n'est pas vrai qu'il lui ait écrit à la mi-mai, aussitôt après son arrivée, pour lui confier la direction des affaires ; ce n'est que le 31 juillet que j'écrivis à M. le sous-préfet pour le prier de faire accepter ma démission, et ce n'est que le 10 août que mon successeur, M. Paret, fut nommé ou installé. Il a déclaré accepter la place de maire à la première proposition qui lui en fut faite. C'est donc une indigne plaisanterie et en même temps une inconvenance de dire que M. le sous-préfet le conduisit à l'évêché, et que les bonnes grâces, étant toujours séduisantes, l'ont vaincu. Qu'il ne vienne pas mêler des dignitaires dans les débats de ses mesquines passions.

Il dit que des personnages qu'il ne veut pas nommer et que ses ennemis ont réussi à mettre à leur tête, sont des modèles de la plus basse ingratitude. Si, en écrivant ces lignes haineuses, il pensait à moi, comme plusieurs le supposent, à moi qui ai toujours désiré n'avoir aucun ennemi, je dirais que, sans le haïr, je n'ai pas de motifs de lui avoir de la reconnaissance ; car, en 1862, aussitôt après son installation dans les fonctions de maire, il m'a intenté deux procès injustes, l'un comme maire et l'autre comme particulier, et, suivant le droit, il a succombé dans l'un et l'autre. Malgré ses récriminations contre les arrêts de la justice, serais-je ingrat parce qu'il ne m'a pas encore tenu compte d'une somme de plus de 120 francs qui m'est due comme secrétaire de mairie et pour frais de bureau pour une partie de 1862 et 1865 et qu'il a retirée ? [Ici passage supprimé]

Il est vrai qu'il a eu l'insigne courage de faire graver, à prix de son argent, son nom en lettres majuscules sur la pierre de taille formant la clef du portail de la nouvelle église, vis-à-vis le point que doit occuper le tabernacle. Mais il serait étonnant qu'il ne sache pas que Mgr l'évêque de Maurienne, d'accord avec l'autorité civile, a fait effacer le nom sans qu'il y en reste aucune trace, conformément à son ordonnance du 22 octobre 1865, [et] qu'ainsi il est possible qu'aucun monument ne porte son nom à la postérité. »

On ne sait pas comment s'est terminée cette polémique, *Le Courrier des Alpes* ayant jugé salutaire, pour sa part, de siffler la fin de la « récréation »...

## Une chocolatière remplace le boulanger

« On avait le beurre et le sourire de la crémière ; certes manquait l'argent du beurre, mais bon faut pas pousser le bouchon trop loin quand même ! » Cette boutade d'un client résume parfaitement le sentiment général : Monique Pautasso aura fait l'unanimité en faisant tourner, depuis le 21 décembre, et pour 4 mois, le dépôt de pain-épicerie installé dans la boulangerie du Prin après le départ des gérants.

La boulangerie était livrée tous les matins par la panification de Saint-Michel-de-Maurienne et on y trouvait également quelques produits d'épicerie. Un système « drive » avait également été mis en place. En commandant ses courses sur le site Internet d'Intermarché d'Hermillon, ou directement à Monique Pautasso, 3 jours par semaine avant 13 heures, on pouvait les récupérer le même jour en fin d'après-midi soit à la résidence du Mollaret (uniquement pour les clients de Goélia, gestionnaire de la résidence), soit à la boulangerie du Comberousse. Gilbert Pautasso étant principalement chargé de les acheminer d'Hermillon avec un véhicule communal.

Cette organisation a permis d'assurer au « pied levé » la continuité d'un service primordial aux Villards, même si les prix proposés pour certains produits (autres que le pain) étaient parfois déraisonnables. Mais cette solution n'était que provisoire.

Le 20 avril, une nouvelle gérante prendra le relai de Monique Pautasso. Et les gourmands vont être à la fête puisqu'il s'agit d'une chocolatière !

Âgée de 30 ans, Aurore Pollet est originaire de Lille mais vit depuis 13 ans en Maurienne. Passionnée d'équitation, elle a d'abord commencé une formation dans ce domaine, sanctionnée par l'obtention du brevet des collèves, puis complété son savoir dans le cadre d'un BEFA et d'un CAP (option entraînement du cheval de compétition).

Mais il y a 2 ans, Aurore Pollet a entrepris une formation CAP de chocolatier-confiseur. Après 9 années d'expériences professionnelles comme vendeuse en boulangerie, notamment à la boulangerie-pâtisserie Avallone de La Chambre et Le Fournil à Saint-Jean-de-Maurienne, la voilà à Saint-Colomban où elle a emmenagé, fin mars, au Comberousse.

La municipalité de Saint-Colomban lui a essentiellement demandé de tenir un commerce de proximité (épicerie et pain). Selon la mairie de Saint-Colomban : « Dans un premier temps, le pain serait géré avec la même formule que celle mise en place par Monique Pautasso où le pain était livré chaque matin de Saint-Michel-de-Maurienne. Par la suite, et pourquoi pas cet hiver si ça tourne bien, la nouvelle gérante pourrait embaucher un boulanger. Les tournées dans les hameaux ne lui sont pas imposées, mais lui ont été recommandées. »

Depuis que Marie-Louise Girard a cessé de vendre la presse au café-bar-tabac du Martinan (31 août 2014), cette activité manque aux Villards. D'où l'idée avancée par certains : profiter du changement de gérant pour ouvrir un coin-presse dans le commerce du Prin...

➔ **SIGNALÉTIQUE.** Le Sivav rencontrerait des difficultés financières pour terminer la rénovation de la signalétique routière estimée à 189 300 euros et subventionnée à 58 %. Les premiers travaux ont été réalisés l'été dernier aux Villards (panneaux d'entrée et sortie de la plupart des hameaux) et à Saint-Sorlin. Pour 53 000 euros environ. Mais le conseil général, revenant sur son soutien financier, n'attribuerait que 7 000 euros pour ces travaux, interprétant de manière restrictive un paragraphe du contrat passé avec le Sivav. Une rencontre était prévue pour régler cette difficulté. Quoi qu'il en soit, en l'état, le reste des travaux ne se ferait pas. A moins que le Sivav n'augmente son budget, c'est-à-dire les cotisations des communes membres dont certaines (dont Saint-Colomban, déjà servie...) ont déjà fait savoir qu'il n'en était pas question. Pour la signalétique des chemins de randonnée, le Sivav a engagé des actions sur la vallée des Villards et sur les Albies. Des communes ont lancé des actions de leur propre initiative (Saint-Sorlin-d'Arves, Jarrier, Fontcouverte). Mais là aussi des problèmes de trésorerie affectent le syndicat. Il a donc été proposé que les communes continuent seules... avec l'appui d'Adrien Rochet comme coordinateur. Selon un élu, ces choix ne seraient pas que budgétaires. Ils seraient aussi politiques : « Au Sivav on privilégie le tout ski et cela ne va pas dans le sens du développement des sentiers. »

➔ **AGENCE POSTALE.** Une tablette numérique a été installée à l'agence postale de Saint-Colomban le 6 février par La Poste qui en assume les coûts (installation et fonctionnement). Elle permet de consulter gratuitement via le Wifi ou la 3G les sites Internet du groupe (La Banque postale, Poste mobile, le suivi des colis, la boutique du timbre en ligne, contact d'un conseiller, accès à sa messagerie @laposte.net) ainsi que les sites de certains services publics, comme la Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la Sécurité sociale, le paiement des amendes en ligne, le cadastre, les sites

des mairies et des autres informations locales (office de tourisme par exemple) et les sites d'information à l'adresse servicepublic.fr. Elle ne permet pas cependant l'accès à tous les sites Internet. Les premiers retours d'expérience des premiers usagers villarins sont positifs. Dans le cadre d'une amélioration future, on pourrait peut-être installer aussi une imprimante (le poste de travail de l'agence postale en est pourvu) pour éviter de tout noter manuellement, et un support pour poser papier et crayon et prendre en notes les informations obtenues. — (C. Mayoux.)

## ■ BRÈVES

➔ **ÉCOLE.** L'éducation nationale souhaiterait que deux élèves de l'école communale qui vont passer du CM1 au CM2 descendent l'an prochain à Saint-Étienne-de-Cuines, laissant le transport à la charge des parents. Pour l'instant les communes villarines ne veulent pas prendre en charge ce coût car elles estiment que depuis quelques années elles financent déjà beaucoup de choses autour de l'école (Atsem, activités périscolaires, etc.). Par ailleurs, il n'est pas du tout avéré que les taxiteurs soient intéressés par cette mission.

➔ **ÉCHO DES MONTAGNES.** Au cours de la cérémonie des vœux de la municipalité à Sainte-Marie-de-Cuines, le 10 janvier, Jean-Michel Chamberod, membre du conseil d'administration de la Fédération musicale de Savoie, a remis à Gilbert Darves-Blanc, musicien à l'Écho des montagnes (batterie-fanfare qui compte 9 musiciens), la médaille de bronze des associations de pratique musicale pour 20 ans de dévouement à la cause de la musique. Clairon à l'Écho des Sirènes, et depuis 2001, à l'Écho des montagnes, dont il est le doyen, Gilbert Darves-Blanc, 74 ans, qui est originaire du Premier-Villard, ne manque jamais de participer aux cérémonies villarines : 11-Novembre, 8-Mai et 14-Juillet notamment. Préparée à son insu, c'est entouré de tous ses amis et devant quelque 120 personnes que cette mise à l'honneur s'est déroulée.

➔ **CHASSE.** Le conflit qui oppose des chasseurs de Saint-Alban au bureau de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) vient de prendre un tour nouveau avec le dépôt, par les premiers, d'une plainte auprès du procureur de la République et auprès de la Direction départementale des territoires de la Savoie. La réunion de conciliation organisée par la mairie de Saint-Alban, il y a plusieurs semaines, n'aura donc pas permis de rapprocher les points de vue. Le différend porte sur les statuts de l'ACCA, les plaignants demandant que ceux-ci

soient mis en conformité, puis en application, avec les règlements qui précisent notamment les conditions qui permettent à une personne d'être membre d'une ACCA. Le bilan de la saison de chasse s'établit à 38 chamois, 17 cerfs, 9 chevreuils et 14 sangliers.

➔ **CHIEN.** Le 4 janvier au matin, un chiot a été trouvé derrière la porte, soigneusement fermée, du chalet-poubelle du Premier-Villard. Abandonné là, l'animal n'avait bien évidemment ni puce, ni tatouage. Âgé de 2 à 3 mois, le vétérinaire l'a identifié comme étant de race croisée, plutôt beauceron-griffon. Après un appel lancé sur Internet par le maire de Saint-Alban (qui l'avait recueilli) le chiot a trouvé une famille d'accueil à Allevard.

➔ **PÊCHE.** La saison de pêche est ouverte aux Villards depuis le 14 mars et prendra fin le 11 octobre. Toutefois elle n'ouvrira que le 6 juin pour les lacs de montagne. Les cartes de pêche sont en vente à la Maison du tourisme. La carte saison coûte cette année 76 euros, la carte saison pour les mineurs 19 euros, la carte saison « moins de 12 ans » 6 euros, et la carte saison « femme » 32 euros. Les cartes à la journée ou hebdomadaire coûteront respectivement 13 et 32 euros. Le nombre de prises maximal est de 6 truites par jour, la maille étant de 25 cm minimum. — (C. Mayoux.)

➔ **CONCOURS CANINS.** Les Villarins sont étonnants ! Les 20, 21, et 22 février 2015 à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), Michel Pételat et Jean Bijasson qui représentaient la Savoie et la Haute-Savoie, ont remporté un « concours de meutes aux chiens courants dans la voie du sanglier », à la tête d'un équipage de 10 chiens (14 meutes participantes). Quelques semaines plus tard (21 et 22 mars), au Brusquet (même département), le couple Bijasson remportait, lui, un concours individuel des rapprocheurs, leur équipage de deux chiens ayant cherché un sanglier sur une trace naturelle sur plus de 4 km (16 équipages).

➔ **PRESSE PAROISSIALE.** Le bulletin paroissial du canton (et de la paroisse Sainte-Madeleine-La Chambre), *L'Écho de la Lauzière*, a cessé de paraître. Il est remplacé par un bulletin trimestriel intitulé *Les Villages de l'Arc*, édité sur toute la Maurienne et dont le premier numéro est paru le 17 mars dernier. Ce bulletin de 24 pages comprend en pages centrales le calendrier des messes programmées en Maurienne et une rubrique « Nos joies, nos peines ». Chaque paroisse de Maurienne (au nombre de 7 après la réorganisation effectuée par le diocèse) disposera d'un nombre de pages déterminé (2 pour la paroisse de La Chambre qui compte 14 communes). Dans chaque numéro, un dossier commun sera publié : le territoire, dans celui de mars, le sport en juin, la famille (en relation avec le synode actuel) en septembre, l'écologie en décembre, etc. Ce nouveau bulletin paroissial sera distribué dans chaque commune, par hameau ou par secteur, par des personnes bénévoles. S'il est recommandé d'aider financièrement cette revue, le montant de la participation est laissé à l'appréciation de chacun. Il sera également possible de

recevoir ce bulletin par voie postale en souscrivant un abonnement dont le montant est fixé à 15 euros minimum (des enveloppes pour le règlement seront régulièrement encartées dans *Les Villages de l'Arc*). — (C. Mayoux.)

➔ **VIE PAROISSIALE.** Deux messes seront dites ce printemps : à Saint-Alban le 21 juin à 10 h 30 et à Saint-Colomban le 28 juin même heure. Durant la période pascale, des messes auront lieu à La Chambre, le 2 avril (jeudi saint et messe des familles, à 18 h 30), le 3 avril (vendredi saint, même heure), le 4 avril (veillée pascale, à 21 heures), et le 5 avril (Pâques, à 10 h 30). En mai, la traditionnelle messe à la chapelle de Notre-Dame-de-Beaurevers (Montaimont) aura lieu le 10 mai (à 10 h 30). Les messes de l'Ascension (16 mai) et de Pentecôte (24 mai) se dérouleront à La Chambre (10 h 30). La messe de Pentecôte sera aussi celle des premières communions. Le 28 juin, une messe de déroulera à 10 h 30 au col de la Madeleine pour un rassemblement et une bénédiction des motards par le père Singa. A La Chambre, une messe est dite chaque samedi soir à 18 h 30 (sauf le 23 mai). Pour les messes en semaine consulter le tableau d'affichage en face de l'église de La Chambre. Une permanence se tient tous les jeudis à la maison paroissiale de La Chambre, de 9 h 30 à 11 h 30. En dehors de ces horaires, pour tout renseignement, reste la solution du message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77. — (C. Mayoux.)

### VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

### CHIANALE FILS

Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de fers au détail  
Campingaz  
73130 St-Étienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

### ALP.SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Rèvetements de Sols  
5, rue des Alouettes  
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## Nicolas Arpin, 2<sup>e</sup> berger de France

Le 21 février dernier, au Salon international de l'agriculture, qui s'est déroulé du 21 février au 1<sup>er</sup> mars Porte de Versailles à Paris, Nicolas Arpin, 20 ans, élève en seconde année de BTS (analyse et conduite de systèmes d'exploitation) à la Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône), est arrivé deuxième aux Ovinpiades des jeunes bergers.

Ce concours, qui met en compétition les meilleurs jeunes bergers de France, est organisé par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière ovine. Son objectif est de « promouvoir le métier d'éleveur ovin et de susciter de nouvelles vocations auprès des élèves des établissements agricoles ».

Pour cette dixième édition, près de 100 établissements agricoles avaient présenté des candidats aux 19 sélections régionales, soit plus de 750 élèves, âgés de 16 à 24 ans et suivant une formation agricole (du CAPA au BTS), pour une place pour la finale nationale. À l'issue des sélections régionales, chaque région était représentée par deux finalistes. Nicolas Arpin et Pierre Goutagny représentaient la région Rhône-Alpes.

Originaire de Saint-Alban-des-Villards, Nicolas Arpin est le petit-fils d'Ulysse Darves-Blanc et fils de Françoise Darves-Blanc dont le troupeau de brebis (quelque 230 têtes) pâture l'été dans la combe du Merlet. Dans ce métier, Nicolas Arpin apprécie particulièrement les soins, les agnelages et l'ensemble des activités agricoles. Il pense que c'est une filière qui a de l'avenir. Belle fierté pour ce jeune Villarin qui souhaite reprendre l'exploitation familiale.

Cette récompense vient confirmer le savoir-faire des Villarins dans le domaine de l'élevage, après le succès d'Adrien

Maurino (dont la vache Bijou a obtenu la médaille de bronze il y a quelques mois à Cournon au 23<sup>e</sup> sommet de l'élevage, et qui avait encore une bête sélectionnée comme suppléante pour le Salon de l'agriculture) et celui de Nicolas Rostaing et Marie-Édith Bonnevie aujourd'hui établis à Valloire après avoir commencé leur exploitation au Châtelet (\*). Sans oublier la coopérative laitière de La Chambre qui a également été primée à Paris (lire ci-dessous).



www.le-pays.fr

Un secteur économique qui mériterait donc – tout autant que celui du tourisme – d'avoir appui et aide des pouvoirs publics locaux (\*\*).

(\*) Leur vache Gentiane s'est classée 4<sup>e</sup> dans la catégorie « Vaches en cours de première lactation ».

(\*\*) Cet article s'est inspiré de celui que le site du groupe Centre-France (www.le-pays.fr) a consacré à Nicolas Arpin (5 février 2015). Nous remercions Étienne Chaize de nous avoir aimablement autorisé à reproduire la photo ci-dessus.

## La coopérative de La Chambre, médaillée de bronze à Paris

Au dernier Salon international de l'agriculture, la coopérative laitière de La Chambre a obtenu la médaille de bronze pour son beaufort d'été (catégorie : fromage de Savoie), devancée par celle de Beaufort-sur-Doron qui avec 30 000 meules par an est la plus grosse productrice de beaufort. (La médaille d'or n'a pas été attribuée.) Selon le *Dauphiné libéré* (23 février) sept beaufort étaient en lice et seules deux meules ont été couronnées.

C'est la cinquième médaille que remporte la coopérative de La Chambre depuis 1997. Cette année-là ce fut le bronze, en 1998 l'or, en 2000 et 2002 l'argent, et le 23 février dernier, une nouvelle fois le bronze.

Ce prix récompense le travail patient et appliqué, et le savoir-faire, de l'équipe de La Chambre et des producteurs qui composent la coopérative laitière.

L'an dernier, 6 430 meules de beaufort ont été fabriquées. Pascal Milleret, fromager responsable à l'atelier, a expliqué au *Dauphiné libéré* la sélection du fromage pour le Salon de l'agriculture. « Elle se fait les deux premiers mois de l'été, afin que les fromages aient de sept à huit mois d'affinage au moment du concours. On sélectionne d'abord les cuves, avec une bonne qualité technique de lait. Cinq mois après, vient le moment de repérer une quinzaine de meules affinées. Le choix ultime s'opère avant le départ pour Paris. Il reste à ce moment-là cinq ou six

meules. La forme, la couleur emportent la décision. Pour finir, le beaufort sera goûté et analysé par trois ou quatre personnes. »

La collecte du lait s'effectue tous les matins pour la traite qui vient d'avoir lieu et celle de la veille au soir. Dans les fermes, le ramasseur recueille le lait dans des bidons de 40 litres. Il l'achemine vers la coop où le lait cru est versé dans des cuves de 4 000 litres.

Aux Villards, seul Adrien Maurino donne son lait à la coopérative (Chantal Pacton ne le fait plus depuis le début de l'année). L'hiver, c'est lui qui le descend directement à la coopérative où il le dépose vers 8 heures ; l'été, Adrien Maurino entrepose ses bidons au Chef-Lieu (mi-chemin entre le col, lieu de traite, et La Chambre) et un ramasseur de la coop vient les récupérer.

Pour des questions d'AOC, les laits du soir et du matin ne sont pas mélangés. La traite du soir est refroidie : les bidons sont placés toute la nuit dans le bassin des Roches ou dans celui de Valmaure, près de la chapelle.

À la coopérative on procède chaque semaine à une analyse du lait (propreté et recherche de leucocyte). Et une fois par mois, un contrôle est effectué au moment de la traite, matin et soir. Ces contrôles « sont réalisés par un laboratoire d'analyse propre à la profession [Union des producteurs de beaufort] et effectués même pour les producteurs qui fabriquent le beaufort chez eux ».

## Rien de neuf, situation bloquée

Le 3 mars dernier, lors du congrès de la FDSEA des Hautes-Alpes, à Tallard, la députée PS locale Karine Berger a indiqué : « Quinze loups ont été tués en 2014, mais ce que l'on cherche c'est la baisse des attaques. Or on n'y arrive pas ! Je ne crois plus à la régulation du loup. » Précisant que la cohabitation était « impossible », elle a conclu : « Je n'ai plus la même position sur le loup, les événements m'ont fait changer. »

Une évolution qui intervient alors que, depuis la réunion du 18 août 2014 au col du Glandon, qui avait rassemblé élus et professionnels, les élus villarins à l'origine de ces rencontres n'ont toujours pas pu rencontrer un responsable local sur ces questions.

Certes aujourd'hui la situation est moins dramatique puisque les moutons – victimes principales du loup – sont aux étables. Cependant, cet hiver, trois faits ont été signalés comme le résultat probable de la présence du loup.

Le 10 janvier des pisteurs ont découvert à 10 mètres de l'*Auberge du Coin* (Saint-Colomban) les restes de ce qui pourrait être un marcadin d'une quinzaine de kg. Pour certains, pas de doute : c'est le loup. D'autant qu'à la même époque 1 ou 2 auraient été entendus, hurlant au-dessus des Échets.

Le 13 février, une carcasse de sanglier évaluée à 50 kg a été retrouvée à la croix des Charrières (Saint-Alban). Le 17 février, une carcasse de sanglier plus petite (évaluée à une vingtaine de kg) a, elle, été trouvée près du pont du Merlet. Enfin, vers le même endroit, c'est la carcasse d'un chevreuil qui a été trouvée.

D'après des chasseurs, on ne peut pas être certains que tous ces dégâts soient imputables au loup car, en cette période de l'année, les sangliers sont maigres et à la portée des renards. Oui mais pour le chevreuil ? Des photographies des carcasses (sangliers et che-

vreuil) ont été envoyées à Mme Hagry de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour transmission au réseau loup. A ce jour, aucun diagnostic n'a été donné.

Pour un élu villarin : « La réunion de cet été, au col, a été un coup d'épée dans l'eau. Il va falloir attendre juillet et que les attaques recommencent pour en reparler, alors qu'il faut s'y mettre maintenant et réfléchir maintenant à ce qu'il faut faire. »

Les éleveurs de Maurienne jugent que la situation n'est plus tenable et commencent à s'impatienter. Et certains d'entre eux d'imaginer déjà, si rien n'est entrepris d'ici là, une action au moment du passage du Tour de France qui pourrait offrir là, pensent-ils, une vitrine efficace pour leurs revendications...

Or rien ne sera probablement fait de plus que ce qui est maintenant bien connu et sériné par tous les ministres (successifs) de l'agriculture et de l'environnement (augmentation des tirs dans certaines conditions et en certains lieux bien précis) puisque la France ne peut pas à elle seule – mais le veut-elle vraiment ? – changer la directive européenne qui place le loup (et demain l'hybride chien-loup ?) comme une espèce strictement protégée.

Le nombre de victimes du loup en France, principalement des ovins, a bondi de 32 % en 2014 pour atteindre 9 033 bêtes (un nombre multiplié par 3 depuis 2009) selon les chiffres du ministère transmis fin janvier par la Confédération paysanne. La population des loups augmente et dépasserait désormais les 300 spécimens. L'indemnisation a atteint près de 2,5 millions d'euros (contre un peu moins de 2 millions en 2013). Les départements les plus touchés sont dans le quart sud-est dont l'Isère (1 046), les Hautes-Alpes (816) et la Savoie (630).

## AFPI

### Laborieuse remise à plat des comptes

Suite à la « brève » publiée dans le numéro 170 du *Petit Villarin* (décembre 2014), dans laquelle était mentionné un impayé de factures de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI), pour une somme de 4 253 euros, Georges Quézel-Ambrunaz, ancien président de cette association, nous a adressé les précisions suivantes :

« Cette facture correspond à une prestation de la chambre d'agriculture (Monsieur Lacour) pour l'établissement d'un dossier d'extension de l'AFP, principalement dans un secteur situé près du Chef-Lieu de Saint-Alban, secteur très favorable à l'agriculture, mais où la friche progresse rapidement. » (...) Cette « dépense (...) est subventionnable à 100 % par le conseil général de la Savoie, à condition que la procédure soit menée à son terme. Le dossier a été déposé par mes soins auprès de la Direction départementale des territoires qui devait poursuivre le processus d'extension par la mise à l'enquête publique. Mais une équipe nouvelle a pris en 2013 la direction de l'AFP, la présidente n'ayant pas caché son opposition à l'extension. La procédure a, semble-t-il, été interrompue, et, évidemment, la subvention n'a pas été versée, la responsabilité incombant totalement à la nouvelle équipe. »

Cette précision étant donnée, il reste que la situation financière de l'AFP ne résultera pas seulement du changement de direction.

Une subvention de quelque 12 000 euros du conseil général, obtenue pour des travaux réalisés entre 2011 et 2013, serait encore en attente de versement par les services du département, le dossier nécessaire à ce règlement n'ayant pas été rempli en son temps par l'ex-CCVG... Ces subventions seront perçues par la 4C puis reversées ensuite.

En attendant, les deux communes villarines ont engagé des discussions pour prendre en charge le déficit provisoire (dont le montant au 31 décembre 2013 ne serait pas encore arrêté) qui résulte de ces recettes non encaissées au moment où la CCVG est devenue la 4C. Fin mars, un accord semblait sur le point d'être formalisé.

Par ailleurs, il a été convenu entre les deux municipalités que la commune de Saint-Alban prendrait désormais en charge la gestion et le suivi des dossiers administratifs de l'AFP intercommunale comme l'ex-CCVG le faisait en son temps. Cependant, le 28 mars dernier, le bureau de l'AFPI se serait « fermement » opposé à cette organisation craignant que le secrétariat pressenti ne soit juge et partie...

## La fête du col fragilisée par le retrait d'Espace Belledonne ?

Le 4 février, le comité de pilotage (copil) de la fête du col L'Écho des montagnes a fixé les grandes lignes de l'édition 2015.

Les dates du 22 et 23 août avaient été avancées, bien que la commune de Saint-Jean-d'Arves souhaitait, à nouveau, organiser sa foire agricole ce week-end-là. L'an dernier, à la demande de l'office de tourisme de cette commune, il avait été convenu que la fête du col serait exceptionnellement décalée au dernier week-end d'août mais que, pour les éditions suivantes, les dates initialement choisies seraient reprises. Un courrier avait été adressé à l'office de tourisme de Saint-Jean-d'Arves formalisant cet accord. Cependant face à la volonté de Saint-Jean-d'Arves de ne pas respecter cet accord, les responsables villarins ont maintenu les dates du 22 et 23 août comme prévu. Ces dates sont les plus favorables pour bénéficier d'une météo encore clémente et pour mobiliser les bénévoles dont certains, plus tard, seraient peut-être occupés par la rentrée scolaire.

Les animations habituelles seront très probablement reprises et des éleveurs seront sollicités pour organiser, le dimanche, un combat de vaches.

Le copil a également insisté sur la nécessité de fermer le parking du col dès le mercredi précédant pour permettre l'installation des chapiteaux et du matériel (l'an passé l'arrêté municipal n'avait pas été « spontanément » respecté...)

Enfin, pour que ces journées ne soient pas juste un prétexte à organiser une fête, et dans la ligne de ce qui avait été fait l'an passé avec l'organisation des États généraux du pastoralisme pour débattre de la présence des loups sur tout l'arc alpin, les maires des communes concernées, réunis à Allemont en

octobre dernier, avaient imaginé de programmer, la veille, des Rencontres de la montagne. Cette journée aurait pu même être le point d'orgue d'une semaine animée par les offices de tourisme locaux.

Dans ces conditions, il devenait évident que l'organisation de la fête du col, étendue sur trois jours, ne pouvait plus être la même ni reposer peu ou prou uniquement sur les services et le bénévolat des seules communes villarines et des alentours. Et que tout cela nécessairement avait un coût...

C'est ce dont ont débattu (le 11 mars) les maires des communes potentiellement concernées, la fédération des alpages de l'Isère, la Société d'économie alpestre de la Savoie, et l'association Espace Belledonne.

Si tous les partenaires présents ont trouvé pertinentes les nouvelles orientations de la fête du col, aucun n'a cependant voulu concrètement s'engager... Et du côté du financement, ce fut la douche froide quand l'association Espace Belledonne annonça qu'elle ne verserait pas cette année la subvention habituelle (*lire ci-dessous*). Selon Catherine Davoine : « Pour Espace Belledonne, ça sera une année blanche à l'exception des veillées par exemple, pour ne pas trop pénaliser la dynamique engagée. »

Une décision diversement commentée qui rend non seulement impossible une programmation étendue sur 3 jours, mais fragilise l'équilibre financier de la fête du col dans son ensemble. Cette situation va contraindre le copil (\*) à trouver très rapidement des financements et des collaborations alternatifs.

**Christophe Mayoux**

(\*) La troisième réunion du copil s'est déroulée le 13 mars à Saint-Colomban. Seuls étaient présents : Jacqueline Dupenloup, Pierre-Yves Bonnavard et Gilbert Pautasso...

## Remettons les choses au clair

Je lis, une fois de plus, dans *Le Petit Villarin* (numéro 170, décembre 2014) une remarque concernant l'absence des agriculteurs de la vallée des Villards à la fête du col du Glandon. Absence jugée « anormale ». Cette fois-ci c'en est trop, je vais éclaircir les choses.

J'ai pris contact avec les frères Bozon (Thierry et Stéphane), avec le GAEC de la fia (Alain Émieux et Maurice Girard), ainsi qu'avec Anne-Karine Favre-Bonté, pour savoir ce qu'il en était de leur absence à la fête du col en août dernier, et leur réponse a été la même que la mienne : « On ne nous a rien demandé ! » Oui, vous avez bien lu : on ne nous a rien demandé ! On nous reproche donc notre absence mais on oublie de dire qu'on ne nous a pas demandé d'être présents avec nos bêtes. Nous avons certes tous reçu un carton d'invitation, mais c'était pour assister aux discours et à l'apéritif du dimanche midi. Et nous y étions tous, je peux en témoigner car j'ai parlé avec chacun d'eux. Donc avant d'affirmer certaines choses, il faut d'abord se renseigner.

Pour ma part, depuis que cette fête existe, on me reproche souvent de ne pas y participer. En voici les raisons.

La première année, en mai, au moment des premiers préparatifs, on m'avait parlé de cette fête, dont l'idée est très bonne, et, on ne le dit pas, lorsque j'ai donné mon accord pour y participer, la date n'avait pas encore été tout à fait fixée. Lorsque cette date a été arrêtée, elle tombait pour moi en même temps qu'une réunion familiale. Et c'est moi qui ai alors suggéré aux organisateurs de contacter René Vial pour me remplacer.

La deuxième année, j'ai été contacté pour prêter ma cuve en plastique de 1 000 litres mais non pas pour participer en tant qu'éleveur ! Je n'aurais de toute manière pas pu y participer, car ce jour-là, j'ai appris le décès de Robert Bozon, une personne qui m'a énormément aidé pour commencer mon activité agricole. (Il aurait été d'ailleurs bienvenu à ce propos que quelques mots soient dits, sur le col, sur cet agriculteur villarin qui venait tout juste de nous quitter la veille...)

Enfin, la troisième année, comme je l'ai mentionné plus haut, et comme mes collègues, je n'ai reçu qu'une invitation pour l'apéritif du dimanche à midi.

Cela étant dit, il faut se poser maintenant la question de savoir pourquoi les éleveurs villarins ne se manifestent pas et ne souhaitent pas s'impliquer plus que ça dans cette fête.

Cette fête a été conçue pour montrer au public la vie dans les alpages, ce que je trouve tout à fait justifiable car le monde de l'alpage est très méconnu de beaucoup de gens. Il faut donc que cette fête « accroche » et intéresse un public le plus large possible. Dans ce cas, pourquoi la programmer fin août, au moment où la vallée s'est vidée de ses touristes qui sont, me semble-t-il, les gens à qui on doit faire connaître en premier l'agriculture et l'élevage, et expliquer pourquoi certaines choses sont faites de telles ou telles manières ? C'est pourtant à cette population-là qu'il faut aussi dire et montrer pourquoi la cohabitation avec le loup n'est pas possible. Pas aux gens des montagnes qui eux le savent déjà.

Je souhaiterais également dire ceci : la commune de Saint-Colomban organise ces deux journées pour mettre en valeur l'agriculture et l'élevage villarins et sollicite les agriculteurs locaux pour y participer. Mais il y a 5 ans, un projet avait été envisagé pour améliorer un chemin d'alpage dans la combe du Tépey qui aurait facilité concrètement le travail quotidien des éleveurs villarins. Ce n'était encore qu'un projet municipal mais, très vite, une pétition a été lancée pour s'opposer à la réalisation de ce projet que la municipalité a alors rapidement abandonné... Parmi ces opposants, souvenez-vous, il y avait entre autres l'Association communale de chasse agréée de Saint-Colomban qui est montée au créneau en disant qu'elle ne laisserait pas faire.

Aussi, quand je lis aujourd'hui que cette même société veut s'investir auprès de cette fête qui met à l'honneur les alpagistes et l'agriculture de montagne, ça me fait doucement rire... Pas vous ?

**Adrien Maurino**

### VEILLÉE EN BELLEDONNE

## Repoussée à l'automne

Les « Veillées en Belledonne » se déroulent au printemps (2<sup>e</sup> quinzaine de juin) dans une dizaine de communes du massif de Belledonne et, depuis 2013, à Saint-Colomban où elles connaissent un succès populaire rarement égalé ailleurs : près de 150 spectateurs-convives la première année, plus de 180 l'an passé !

Ces veillées sont organisées sous le patronage de l'association Espace Belledonne qui les subventionne en partie, laissant à une organisation locale le soin de choisir le thème de la soirée et de prendre en charge le repas (vendu à prix coûtant) et la buvette.

Le 3 février dernier, à la mairie de Goncelin (Grésivaudan), une réunion était organisée par Espace Belledonne et Scènes obliques (qui « met en oeuvre des projets artistiques ancrés dans la vie de nos territoires ») pour préciser la programmation et le contenu des veillées 2015 qui fêteront cette année leur dixième anniversaire (\*).

Si rien n'est arrêté, il a quand même été décidé d'imaginer à cette occasion une formule apportant au concept un côté novateur et créatif. De ce fait, semble-t-il, les organi-

sations locales n'auraient plus la maîtrise du thème présenté comme ce fut le cas aux Villards avec le patois villarin puis les ramoneurs villarins (cet année il était prévu de traiter du ski). De plus, pour donner à la réflexion tout le temps nécessaire, ces veillées auront lieu à partir de septembre. D'ici là, d'autres réunions de réflexion sont prévues dont une le 24 mars avec une sortie en Chartreuse pour rencontrer les artistes de la saison nomade.

A la réunion du conseil d'administration d'Espace Belledonne (18 décembre 2014) on a appris que l'association avait été contrôlée sur plusieurs dossiers Leader en 2013. Le dossier « Belledonne et veillées 2010 » a fait l'objet d'une demande de reversement par l'agence des services et de paiement Rhône-Alpes de 9 500 euros. Espace Belledonne a demandé qu'un échéancier de remboursement soit mis en place sur toute l'année 2015.

**Christophe Mayoux**

(\*) Catherine Davoine et Georges Quézel-Ambrunaz y représentaient les Villards qui sont naturellement toujours candidats pour organiser une veillée en 2015.

### LEADER 2014-2020

## On commence avec des restrictions...

Le 6 février dernier, le comité régional de sélection a retenu, parmi 31 territoires de Rhône-Alpes qui étaient candidats, les candidatures de l'association Espace Belledonne et du Syndicat du pays de Maurienne (SPM) au programme européen Leader (Liaisons entre actions pour le développement de l'économie rurale) 2014-2020 (19 candidatures ont été retenues et 12 devront repasser en 2<sup>e</sup> phase de sélection). Empiétant à la fois sur les périmètres couverts par Espace Belledonne et le SPM, les deux communes villarines, ne pouvant concourir aux deux projets, ont opté pour participer au projets pilotés par Espace Belledonne.

Cependant, si la région Rhône-Alpes a autorisé le SPM à engager sans restriction, dès 2015, des dépenses dans le cadre de cette nouvelle tranche Leader, Espace Belledonne n'a été autorisée à le faire qu'à partir de 2016, devant se contenter, cette année, de soutenir financièrement 4 ou 5 projets seulement sur la trentaine qu'elle avait préparés.

De ce fait, l'association a fait des choix (sans que l'on sache très bien par qui ceux-ci ont été faits au nom de l'association) et le 11 mars, à Goncelin, dans le cadre d'une réunion sur la fête du col, les Villarins ont eu la désagréable surprise de s'entendre signifier que ces deux journées consacrées à l'élevage ne seraient pas aidées cette année par Espace Belledonne (6 800 euros l'an passé)...

En 2015, l'association souhaiterait se consacrer « à la dynamique de préfiguration du parc naturel régional de Belledonne » pour laquelle elle a reçu de la région Rhône-Alpes une subvention de 145 000 euros avec priorité donnée au fonctionnement d'Espace Belledonne (« financement des postes et renfort de l'équipe technique »). Deux projets en maîtrise d'ouvrage d'Espace Belledonne (Belledonne et veillées, et les Sentiers des bergers) ainsi que le poste d'animation agricole de Belledonne, porté par la chambre d'agriculture de l'Isère, bénéficient également d'un soutien.

SAINT-COLOMBAN

Séance du  
16 janvier 2015

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2014 (1 abstention : Marcel Malburet).

**1 – Office de tourisme**

Avant l'adoption du budget 2015, le conseil municipal accepte de verser 27 000 euros à l'office de tourisme (OT) correspondant à une avance de 3/12<sup>e</sup> sur la subvention annuelle fixée à 108 000 euros dans le budget 2015 de l'OT.

**2 – Domaine skiable**

La délégation de service public (DSP) liant la commune de Saint-Colomban à la Satvac pour l'exploitation et la gestion du domaine skiable prendra fin le 31 août 2016. Cette convention avait été élaborée par l'Asadac en 1998. Pour assister la commune dans la rédaction d'une nouvelle convention et l'exempter des pénalités pour lits non construits inscrites dans celle en cours, 2 cabinets d'étude ont été contactés : l'un (le Cabinet Mollion, Grenoble, 26 400 euros TTC) pour réaliser un audit juridique (analyse des documents de la DSP de 1998 et du protocole transactionnel de 2005 entre autres) ; l'autre (société DGIT, Jean Labrousse, Praz-sur-Arly, 34 320 euros TTC) pour analyser des données comptables d'exploitation depuis 2005 (correspondant à la base actuelle du calcul des pénalités). Le conseil municipal approuve (1 abstention : Patrick Martin-Fardon) ces missions pour un montant total de 60 720 euros TTC.

**3 – Indemnités de conseil**

Le conseil municipal accepte (1 voix contre : Anne-Karine Favre-Bonté) le versement d'une indemnité de conseil au percepteur (554,22 €). Anne-Karine Favre-Bonté justifie son opposition par le manque de collaboration du percepteur sur le paiement des salaires du personnel de la Maison du tourisme durant l'été 2014.

**4 – Frais de secours**

Responsable de la sécurité sur les pistes, la commune encais-

se le règlement des frais de secours par l'intermédiaire du Trésor public, sommes reversées ensuite à la Satvac. Un dysfonctionnement interne à la mairie a engendré le non versement de ces sommes pour les saisons 2005-2006 à 2009-2010. Les chèques correspondant aux 3 premières saisons n'ont pas été encaissés et sont périmés, et, dans un contexte confus autour de ce dossier, les saisons suivantes ont été encaissées mais non reversées à la Satvac. Le conseil municipal décide de régulariser cette situation en versant à la Satvac la somme due (19 307,95 €).

**5 – Cantine scolaire**

Les repas distribués à l'école primaire de Saint-Colomban sont pris en charge intégralement par la commune à hauteur de 5,20 € par repas. Le conseil municipal fixe à 3 euros par repas la participation des familles comme cela était pratiqué par la CCGV.

**6 – États généraux du pastoralisme**

C'est la commune de Saint-Colomban qui a réglé toutes les dépenses liées à cette manifestation (18 août 2014) qui seront réparties à parts égales (497,03 €) entre les 6 communes participantes. Le conseil accepte cette répartition.

**7 – Espace Belledonne**

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association Espace Belledonne (cotisation 2015 de 34 euros). Cette association a versé une subvention européenne de 6 800 euros pour l'Écho des montagnes 2014, et pourrait participer à l'édition 2015 ainsi qu'au projet Espace ski de rando.

**8 – Emprunts de la CCGV**

Le maire rappelle les emprunts de l'ex-CCVG transférés à la commune de Saint-Colomban par la 4C (2 juin 2014), ainsi que la délibération spécifique relative à l'emprunt de La Banque postale, limitant à l'année 2014 le règlement des échéances trimestrielles. Cependant, La Banque postale attend le règlement de la première échéance 2015 (8 676,54 € pour le mois de février 2015). Vu le délai imparti, et pour le bon déroulement des négociations en cours avec la 4C sur l'obtention de la pleine propriété des biens

immobiliers, le conseil municipal accepte (1 voix contre : Anne-Karine Favre-Bonté, et 1 abstention : Sandrine Ramos Camacho) ce règlement. A ce sujet, Gilbert Pautasso rappelle que les 3 communes de l'ex-CCVG ne se sont pas encore accordées sur une répartition du remboursement des emprunts. Ne pas régler l'échéance demandée par La Banque postale pourrait fragiliser les négociations en cours. Il propose d'appeler en soutien l'Association des amis des Villards et rappelle que des experts (du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre) ont été missionnés pour obtenir des conseils sur ce point.

**9 – Écho des montagnes**

Le conseil municipal décide d'allouer 7 000 euros pour l'édition 2015 de l'Écho des montagnes (moyenne des deux précédentes éditions) afin de pouvoir déclencher une demande de subvention aux fonds européens Leader avec l'association Espace Belledonne. Le conseil est informé que cette année le porteur de projet ne serait plus uniquement la commune de Saint-Colomban : compte tenu du rayonnement de l'événement, la gouvernance devrait être revue et le porteur de projet serait une collaboration de plusieurs organismes. La réalisation de l'événement sur 3 jours sera fonction des financements apportés par chacun des partenaires (lire page 11).

**10 – Acquisition et vente de terrains**

• Les consorts Tardy proposent à la commune la vente d'un lot de terrains (7 731 m<sup>2</sup>) situés en grande partie sur le domaine skiable, pour un montant de 16 945,10 €. Ces parcelles n'étant pas suffisamment situées par les conseillers, la discussion est reportée.

• Vente Lucenet/Hamm. Le notaire en charge de la transaction propose à la commune de céder gratuitement son BND. Dans un premier temps, la commune a proposé à la propriétaire (qui a refusé) de délimiter une parcelle de 347 m<sup>2</sup> en bord de route pour aménager un parking, ou de céder le BND pour un montant de 1 335,95 € (prix du marché). Le conseil municipal décide (Angèle Martin-Cocher ne prenant pas part au vote) de céder son BND à Mme Lucenet pour un montant de 520,50 € (prix du marché).

**11 – Autorisation de passage**

Suite à une demande d'Emmanuel Sasso (qui envisage de bâtir à La Pierre), le conseil municipal l'autorise à passer sur les parcelles communales (section H, n<sup>os</sup> 1294, 1502, 1503 et 1504) pour accéder au chantier, en contrepartie de la prise en charge, à ses frais, de la déviation de l'assainissement.

**12 – Commerce**

Le conseil municipal autorise Christel Martin-Cocher à installer un chalet type « chambre de bois » (2 mètres sur 3 mètres), nécessaire à son activité com-

■ BRÈVE

► **CHARLIE.** Le 11 janvier dernier, à 15 heures, quelque 80 Villarins se sont rassemblés devant la mairie de Saint-Alban pour rendre un « *hommage silencieux aux victimes de la barbarie* » suite aux attentats perpétrés le 7 janvier 2015 dans les locaux de l'hebdomadaire *Charlie hebdo*, faisant 7 morts. Pour défendre également la liberté d'expression à la manière de ce qui s'est fait à Paris, le même jour, et dans de très nombreuses communes de France. A Saint-Alban, les manifestants affichaient une pancarte qui indiquait : « *Pas à genoux, debout ! Les Villarins sont Charlie* ». Mais comme le rappelle chaque mercredi la manchette d'un journal satirique : « *La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas* ». Et la liberté d'expression aussi... Or, quelques jours après l'affirmation de ces bons principes, le conseil municipal de Saint-Colomban refusait de donner son point de vue sur une transaction réalisée par la municipalité précédente qui a amputé près de la moitié du parking communal de Lachal, au profit d'une riveraine (alors conseillère municipale), en échange d'un terrain situé dans la combe du Tépey, au-delà des chalets d'alpage, à droite sur des « crêtes ». Mais comme le dit l'adage : qui ne dit mot consent.

merciale, sur la parcelle communale située au col du Glandon (section L, numéro 350), du 10 juin au 10 septembre 2015 (1 euro par mois). Un bilan financier de la saison lui sera demandé. Cependant, en raison du passage du Tour de France, en juillet 2015, un arrêté préfectoral peut être envisagé et Christel Martin-Cocher devra libérer l'espace. Devront également être précisées les modalités de l'activité de Christel Martin-Cocher pendant les grands événements attendus cette année au col du Glandon.

**13 – Camping**

France Location demande l'autorisation de rajouter 14 mobiles homes (soit environ 84 lits supplémentaires) au camping de La Perrière. Pour cela, le raccordement de l'assainissement au réseau de La Perrière est nécessaire. Le conseil municipal autorise cette installation et ce raccordement. Les travaux de raccordement seront pris en charge par France Location. Dans la discussion, Arnaud Jansen et Cédric Émieux s'interrogent sur le service camping-car et « tente » qui ne seraient plus proposés. Il leur semble nécessaire de conserver cette offre. Pierre-Yves Bonnavard rappelle qu'il y aura toujours de la place disponible (puisque tout ne peut pas être équipé en mobiles homes), mais en capacité plus réduite. Une demande sera adressée à France Location pour préciser les emplacements réservés aux tentes. A voir également à la charge de qui est l'entretien de la clôture.

**14 – Questions diverses**

Le conseil municipal :

- décide de ne pas user de son droit de préemption sur les transactions suivantes : entre Gisèle Girard (vendeur) et les consorts Maurice Jeandet (une parcelle aux Roches, 123 m<sup>2</sup>, 1 476 euros) ; entre les consorts Simone Bozon (vendeurs) et les consorts Maurice Jeandet (une parcelle aux Roches, 123 m<sup>2</sup>, XXX euros) ; entre les consorts Favre-Bonté (vendeurs) et Daniel Émieux (3 parcelles à Lachal, 33 500 euros) ;
- est informé que suite à une demande de Pierre Martin-Cocher, et en préjudice des

pertes d'exploitation fourragères liées aux travaux d'aménagement sur le front de neige, 500 kg de pomme de terre lui avaient été données. Était également prévu le paiement de 11 tonnes de fourrage par la commune. Aujourd'hui, c'est le GAEC de la Fia qui demande 1 500 euros de préjudice pour la perte de pâturage engendrée par la création de la piste verte sur le secteur de Rogemont. Cette question est renvoyée en commission d'agriculture ;

- donne son accord pour offrir une semaine d'hébergement en gîte communal, hors vacances scolaires et hiver 2015-2016, dans le cadre de Festi'Blanc ;
- prend connaissance de la réponse du vice-président du conseil général de la Savoie au courrier rédigé par les maires de Saint-Colomban et Saint-Alban à propos de la circulation des poids lourds dans la vallée des Villards (lire page 5), et du fait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la population légale de Saint-Colomban était de 189 habitants (lire page 5).

Puis le maire rappelle que la commune a mis fin à sa collaboration avec M<sup>e</sup> Majerowicz (affaire du parking de Lachal). Il estime que le conseil municipal doit prendre une position claire sur cet échange de terrain décidée en septembre 2012. Arnaud Jansen, Anne-Karine Favre-Bonté, et Cédric Émieux ne considèrent pas judicieux d'exprimer une position dans la mesure où l'affaire est suivie par la justice et que la commune est en attente de la décision. Le conseil municipal suit cet avis.

En fin de réunion, en réponse à une question d'Anne-Karine Favre-Bonté, le conseil municipal décide d'intervenir auprès des opérateurs pour améliorer le débit Internet dans la vallée. Dans le public, Martine Ferroud revient sur le parking de Lachal pour indiquer que l'expropriation est un acte difficile à vivre. Un bien exproprié pour un aménagement d'utilité publique est une chose acceptable, mais il n'est pas tolérable que ce bien soit ensuite revendu à un tiers. Martine Ferroud aurait souhaité une position de la part du conseil municipal.

■ BRÈVE

► **VŒUX MUNICIPAUX.** Les vœux municipaux ont pris cette année une tournure bien étonnante aux Villards avec la volonté clairement affirmée du conseil municipal de Saint-Alban de n'inviter personne aux siens. « *Et Saint-Col ? – Non plus !* » Voilà qui en dit long sur ce que sont devenues les relations intercommunales villaro-villarines. Mais faut-il s'en étonner quand on se demande à voix haute, à Saint-Colomban, pourquoi il faudrait que cette commune participe au financement de l'AFP puisque c'est « *une association de Saint-Alban* » alors que son périmètre empiète sur Saint-Colomban ? ; ou quand on pense à Saint-Alban que cette commune n'a pas eu exactement tout ce à quoi elle pouvait prétendre suite à sa mise en district, sans chercher à comprendre pourquoi, ce qui nuancerait peut-être le point de vue exprimé ?... Ces replis sur soi tombent mal, au moment où les deux communes s'apprentent à passer de nouveau à la « *moulinette intercommunale* » avec des conséquences que les élus villarins qualifient eux-mêmes de désastreuses pour leur vallée... Bref, chacun dans son bac à sable a donc fêté la nouvelle année. Le 24 janvier à Saint-Alban, et le 31 janvier à Saint-Colomban. C'est tout ce que l'histoire retiendra.

**Comptes rendus des conseils  
Saint-Colomban**

Suite de la page 12

Séance du  
16 février 2015

Absente : Anne-Karine Favre-Bonté.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus des réunions du 21 novembre 2014 et du 16 janvier 2015.

**1 – Commerce du Prin**

Pour pallier le départ du gérant de la boulangerie, Monique Pautasso tient un dépôt de pain-épicerie depuis le 19 décembre 2014 dans les locaux de la boulangerie du Prin. Et jusqu'au 19 avril 2015. Le conseil municipal accepte (Gilbert Pautasso ayant quitté la salle de réunion et ne prenant pas part au vote), pour cette période, la convention de location établie pour la boulangerie par l'Asadac avec les modifications suivantes : article 5 « boulangerie-épicerie » devient « dépôt de pain-épicerie » ; article 7 : un loyer mensuel de 50 euros ; article 16 : une astreinte journalière de 10 euros si les lieux loués n'étaient pas rendus à la date du 19 avril.

**2 – Fleurissement**

Le conseil municipal décide de recruter une personne pour le fleurissement de la commune du 11 mai au 30 septembre 2015 ; cette embauche se fera à temps complet avant le 31 août, et à temps partiel en septembre (indice brut 297).

**■ BRÈVE**

➔ **CONCERTATION.** Pour « resserrer les liens », en pleine saison d'hiver, et réaffirmer « la nécessité d'établir une bonne collaboration entre les différents services publics », et probablement aussi dans le but d'apaiser les relations au sein du personnel villardin..., le 13 février dernier, le maire de Saint-Colomban avait invité à la salle des fêtes les employés territoriaux des deux communes, et les personnels de l'office de tourisme, de l'agence postale et de l'école. A quelques absences près (dont certaines étaient excusées), tout le monde était là. En présence de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et d'élus des deux communes, il a distribué des forfaits de ski (Sybelles à la journée). Un certain nombre de ces forfaits est attribué chaque année à la mairie de Saint-Colomban par la Satvac. Selon des participants, cette distribution serait une première. C'est en tout cas la première fois qu'elle s'est faite publiquement. Les maires ont également distribué des bonnets blancs à pois rouges du Tour de France.

**3 – Tarifs des gîtes**

Pour les saisons hiver 2015-2016 et été 2016, la Maison du tourisme propose une augmentation des locations des gîtes de 3% par rapport aux tarifs actuels qui n'avaient pas été augmentés. Le conseil municipal refuse cette augmentation. Une réunion est programmée mi-mars pour dresser le bilan de la présente saison d'hiver (lire page 2).

**4 – Office de tourisme**

Certaines dépenses de fonctionnement de l'office de tourisme (OT) (électricité, entretien des locaux, etc.) étaient prises en charge par la CCVG. Depuis la disparition de cet organisme, c'est la commune qui les acquitte, les autres frais de fonctionnement (personnel, fournitures de bureau, matériel pour les animations, etc.) étant réglés par l'OT grâce à une subvention communale. Le conseil municipal décide d'augmenter le montant de cette subvention afin que l'OT paie toutes les charges lui incombant (sauf le chauffage qui comprend aussi celui de la salle des fêtes). Ceci permettra d'avoir un budget OT clair dans le cas où la Maison du tourisme serait gérée par la 4C.

**5 – Intercommunalité**

Au cours d'une réunion tripartite (Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Colomban et Saint-Alban), le 9 février 2015, sur la répartition des emprunts de la CCVG contractés entre 2008-2013, trois modes de répartition des emprunts voirie et investissements divers (hors ceux du centre équestre, pour lesquels chaque commune rembourse 1/3) ont été discutés :

• A : chaque commune prend à sa charge la part d'emprunts qui correspond aux investissements réalisés sur son territoire (soit 49,93 % pour Sainte-Marie-de-Cuines, 38,41 % pour Saint-Colomban et 11,66 % pour Saint-Alban). Gilbert Pautasso souligne que ces montants sont à vérifier car il a des résultats divergents. Pierre-Yves Bonnavard, lui, indique que les répartitions seront différentes entre les 2 communes villarinchaises puisque les investissements du matériel de voirie par exemple ne sont pas à imputer uniquement à Saint-Colomban.

• B : chaque commune récupère 1/3 des emprunts liés à la voirie, le reste se faisant en fonction des investissements réalisés sur son territoire (soit 28,94 % pour Sainte-Marie, 44,44 % pour Saint-Colomban et 26,62 % pour Saint-Alban).

• C : les pénalités « Babylone » se répartissent uniquement entre Saint-Colomban (2/3) et Saint-Alban (1/3), le reste se faisant en fonction des investissements réalisés sur les communes (soit 29,71 % pour Sainte-Marie, 51,89 % pour Saint-Colomban et 18,4 % pour Saint-Alban).

Le conseil municipal se prononce pour la proposition A.

**6 – Adhésions**

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'Asadac (298,35 €) et à l'Institut des risques majeurs (40 euros par an) qui permet une meilleure compréhension du plan communal de sauvegarde.

**7 – Coupe de bois 2015**

L'ONF propose des coupes dans la forêt du Courty, au-dessus de la route des Granges (bois de chauffage et bois de charpente, bénéfice net attendu : 8 600 euros). L'ONF propose aussi des travaux de bornage sur deux secteurs, au-dessus de La Perrière et à La Pierre, qui permettraient de vendre des services techniques si cela ne peut pas être fait par les employés). Sont également proposés le dégagement et le dépressage des jeunes résineux (pour 3 000 euros). Dans la discussion, Pierre-Yves Bonnavard a suggéré que, sur les terrains communaux, l'ONF coupe et débite le bois et que la commune le récupère pour le vendre en lots. Il a également évoqué la protection des sources des Roches par la pose d'une clôture et l'entretien de ces sites qui n'a pas été fait depuis longtemps. Si bien que des arbres ont poussé et qu'il y a même eu des racines dans les drains, ce qui risque de dévier les captages. Le coût de ces travaux (coupe de bois et pose d'une clôture) s'élèverait à 15 000 euros répartis entre les différentes communes qui utilisent l'eau au prorata des volumes prélevés. Finalement le conseil municipal accepte les travaux proposés par l'ONF exceptés ceux relatifs aux coupes de résineux. En contrepartie, il envisage d'effectuer l'entretien et la protection des captages d'eau des Roches.

**8 – Questions diverses**

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur la transaction entre les conjoints Bordon-Biron (vendeurs) et Jean-Marie et Danielle Dufour (parcelle située à La Pierre, section H, numéro 634, 173 m<sup>2</sup>, 1 000 euros), et sur celle entre M. et Mme Picot (vendeurs) et M. X. (parcelles situées aux Roches, section B, n<sup>os</sup> 1452, 410, 1380, 1600 et 406, 322 m<sup>2</sup>, et un bâtiment sur la parcelle section B numéro 1452, 64 m<sup>2</sup>, 105 000 euros).

Puis le conseil municipal est informé que :

• M et Mme Lucenet ont accepté d'acheter la part communale du BND au montant fixé par la commune (347m<sup>2</sup>, 520,50 €) ;

• que les candidatures du Syndicat du pays de Maurienne et d'Espace Belledonne au programme Leader 2014-2020 ont été retenues ;

• que la Fédération européenne de canicross souhaite organiser la 9<sup>e</sup> édition du trophée des montagnes les 10 et 11 août 2015 à Saint-Colomban, et qu'elle demande la prise en charge des frais de repas et d'hébergement sur une des deux journées. Si la prise en charge est sur un jour, la commune pourrait s'engager.

En fin de réunion, Emmanuel Bellot-Mauroz, conseiller municipal, suggère que la logistique, liée à du matériel loué pour un événement, soit prise en charge de A à Z par le prestataire : mise en place, transport, enlèvement. On serait gagnant en terme d'organisation pour des coûts identiques. Pour l'opération Kid's Villards par exemple, il a fallu gérer toute la logistique avec les services techniques, alors qu'il y avait le déneigement à effectuer et les récupérations à prendre. Les agents se sont bien mobilisés pour aller chercher et ramener le matériel, ainsi que pour le montage. Mais le transport de ces équipements

nécessite des véhicules adaptés que nous n'avons pas : et si un accident survenait avec du matériel mal arimé ? A l'avenir, il propose de souscrire à une prestation de location de matériel complète (transferts et montage) pour les événements, même si bien entendu les services techniques peuvent prêter main forte.

Finalement cet événement sur une journée a mobilisé les 4 employés des services techniques plusieurs jours. Il serait plus judicieux de l'envisager la prochaine fois sur plusieurs jours, les coûts de mise en place seraient mieux amortis.

Dans le public, Martine Ferroud indique que l'animation a eu lieu sur une journée. Il y a eu d'autres animations gérées par l'OT les autres jours. Le coût de l'animation Kid's Villards est important sur plusieurs jours.

Pour Emmanuel Bellot-Mauroz, les moyens engagés pour une animation d'une journée comme celle-ci sont importants. De plus, en raison des risques de neige et donc de déneigement le lendemain, il a été préférable de démonter la structure plus tôt dans la journée.

Puis Matine Ferroud, demande où les avis du conseil municipal sont affichés ? Réponse : sur les panneaux des hameaux, mais il a été remarqué que les affiches étaient enlevées et retrouvées piétinées.

**ORDURES MÉNAGÈRES**

**Changement des conteneurs  
et des emplacements**

Longtemps différée faute d'accord entre les communes et le Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (Sirtomm) sur leurs emplacements, l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE) pourrait se réaliser dès ce printemps. Cette demande du Sirtomm répond à des raisons d'économie budgétaire (un chauffeur au lieu de deux, espacement des ramassages). Ces conteneurs sont fournis gratuitement par le Sirtomm, seul le coût des installations est laissé à la charge des communes.

Le 5 mars, les services techniques du Sirtomm étaient aux Villards avec le camion utilisé pour le ramassage des CSE afin de tester les emplacements retenus. A Saint-Colomban : Les Roches, le Chef-Lieu, La Perrière, La Pierre, Nantchenu, Le Martinan et Lachenal. Lachal serait doté d'un conteneur en surface (près de la retenue d'eau). Rien de prévu à Valmaure et au Châtelet. A Saint-Alban, le conseil municipal a proposé (13 mars) la combe du Bessay (près de l'actuel conteneur pour les verres), Le Chef-Lieu (au niveau du cimetière), Le Premier-Villard (virage du Vachet) et Le Pied des Voïtes. Le Planchamp gardera son abri poubelles avec ramassage ponctuel par l'employé communal et dépôt dans un conteneur, si l'accès est vraiment impossible dans ce hameau pour le camion. Quand ces conteneurs seront opérationnels, en accord avec les municipalités, une campagne d'information écrite et orale sera lancée (par une « ambassadrice du tri ») pour expliquer aux utilisateurs les nouvelles consignes d'utilisation de ces CSE. A cette occasion, un rappel sera fait sur le tri sélectif.

Le Sirtomm met à la disposition des habitants qui n'en avaient pas bénéficié lors de l'opération précédente (entre 2004 et 2010) des composteurs en bois de 400 litres (à 20 euros) ou de 600 litres (23 euros). Tout achat sera précédé d'une formation « obligatoire » de 30 minutes environ durant laquelle divers conseils seront donnés sur le compostage et le jardinage. Des formations de ce type à destination du grand public, sont également dispensées dans les communes à la demande des municipalités et des associations locales. Et bientôt aux Villards ?

**HÔTEL RESTAURANT  
DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

**RENAULT MINUTE  
ETS ARLAUD**  
Vente de véhicules Neufs et Occasions  
Entretien toutes marques  
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage  
Assistance dépannage 24h/24  
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines  
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

**LA RÉCRÉ A PIZ'**  
Tél. 06 63 84 21 14  
A Cuines : le jeudi  
A St-Avre : le samedi  
Commandes sur simple appel

**Les Gîtes  
Adélaïde**  
3 à 8 personnes  
Saint-Colomban-des-Villards  
Tél. 06 12 32 09 15

SAINT-ALBAN

Séance du 18 décembre 2014

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 12 décembre 2014.

1 – Sirtomm

Le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du Sirtomm qui prennent en compte des changements dans les collectivités adhérentes suite aux formations de communautés de communes.

2 - Employés territoriaux

Le 4 décembre 2014, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de ses agents territoriaux. Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a donné un avis favorable à cette adhésion. Le conseil confirme donc cette adhésion.

3 – Subventions

Le conseil municipal :

- accorde (sur l'exercice 2014) 2 000 euros au Club des sports des Villards et 150 euros au Secours catholique du canton de La Chambre ;

- repousse à l'exercice 2015 l'attribution d'une subvention à l'association Patrimoine et culture (bilan financier non parvenu en mairie) ;

- décide (4 voix pour : Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Gilberte Girard et Patricia Valcke, 2 voix contre : Jean Bijasson, Daniel Quézel-Ambrunaz, et une abstention : Nicole Roche), de verser une subvention de 100 euros à l'ACCA de Saint-Alban ;

- décide de provisionner 2 000 euros pour une subvention à l'AFPI de la vallée des Villards, à confirmer en fonction de l'évolution du dossier des subventions départementales (1 abstention de Nicole Roche).

4 – Questions diverses

- Pour régulariser la dotation d'amortissement du réseau d'eau et d'assainissement communal, une opération d'ordre entre sections sera effectuée pour une somme de 15 000 euros ; même chose pour régulariser un trop-perçu par la commune sur une facture de chauffage (chaufferie au bois, 1 297,40 €).

- A partir du 5 janvier, la mairie de Saint-Alban sera ouverte au public les mardi et vendredi après-midi de 14 heures à 18 heures, et le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 45.

de proposer à M. Darves-Bornoz l'achat de la parcelle D 784 entière (420 m<sup>2</sup>) et l'échange de la parcelle communale D 788 (1 175 m<sup>2</sup>) contre la parcelle D 785 (1 230 m<sup>2</sup>) ; la différence de 55 m<sup>2</sup> en faveur de M. Darves-Bornoz se soldant par une régularisation financière. Le conseil municipal fixe (4 voix pour, 1 voix pour 0,25 € et 1 abstention), le prix d'achat du m<sup>2</sup> à 1,50 € (en référence aux achats ou promesses d'achats de terrains similaires). Une proposition sera donc faite à M. Darves-Bornoz en ce sens. Suite à une demande du territoire de développement local de Maurienne, il faudra modifier l'emplacement du portail. Par ailleurs, il reste des interrogations sur les conditions de branchement des particuliers.

5 – Budget 2015  
Pour les dépenses d'investissement à réaliser avant l'adoption du budget 2015, le conseil municipal décide d'inscrire 150 000 euros sur le budget communal : 75 000 euros au chapitre 21 et 75 000 euros au chapitre 23 ; il décide également d'inscrire 6 000 euros sur le budget de la chaufferie au bois. Par ailleurs, un premier recensement est fait des besoins et des actions de la commune : réhabilitation du gîte d'étape des Jovières (une réunion est prévue le 6 mars prochain) ; enrobé du chemin communal et de la placette du Pied du Voûtes (zone travaux) ; enrobé de la route du hameau du Frêne au Bessay ; installation d'une borne incendie au bas du Bessay ; chemin d'accès au fond du Bessay et désenclavement d'habitations ; accès au secteur du Vachet (Premier-Villard) ; murs de soutènement de chemins communaux ; prolongement d'un chemin au Premier-Villard ; changement du matériel de la chambre de vannes du Premier-Villard ; installation d'un défibrillateur ; crépi de la façade du clocher.

6 – Situation intercommunale

- Pour les emprunts contractés entre 2008 et 2014 par l'ex-CCVG, le partage de la dette est en discussion mais il faut compter une annuité d'environ 110 000 euros à prélever sur l'indemnité de compensation (427 000 euros) versée à la commune par la 4C. Le conseil municipal confirme que la commune de Saint-Alban participera pour 1/3 aux remboursements d'emprunts contractés pour la construction du centre équestre, dans l'attente d'un élargissement des compétences de la 4C sur ce point ; elle participera aussi selon les investissements réalisés sur la commune pour le reste de la dette contractée entre 2008 et 2014.

- AFPI (lire page 10).

- Office de tourisme: le budget proposé présente un déséquilibre de 20 210 euros. Le conseil propose une subvention de 12 000 euros (soit 7,6 % des dépenses budgétées). Cette subvention sera versée lorsque la participation de Saint Alban au conseil d'administration de l'OT aura été définie.

7 – Questions diverses

- Les bacs roulants devront être remplacés par des conteneurs semi-enterrés. Un représentant du Sirtomm va venir sur le terrain pour déterminer des lieux d'implantation concertés (lire page 13).

- Sont évoqués les sujets suivants : problème des branches non élaguées sur les voies communales et des toits, sans arrêts de neige, surplombant des passages fréquentés ; le vice-président du conseil général chargé des transports, en réponse aux maires de la vallée des Villards, annonce qu'il étudiera la possibilité de restreindre l'accès des poids lourds au col du Glandon et que sera

mis en place un meilleur balisage du premier virage en épingle de la RD 927 ; le clocher, la nuit, pose problème à une famille qui réside au Chef-Lieu (le conseil municipal remarque que cette demande reste isolée) ; navette : demande de passages au hameau du Premier-Villard ; bourrelets de neige laissés par le déneigement devant les habitations.

Dans le public, plusieurs questions et remarques sont émises sur la piste forestière de l'envers : retour sur investissement ? base de calcul du montant de la subvention ? Deux intervenants signalent que le projet leur paraît intéressant pour l'avenir. D'autres remarques concernent l'AFPI : elle est autonome juridiquement, la commune n'est pas responsable de ses dettes. Une proposition est faite de mettre en place un point bleu au Pied des Voûtes et un interrupteur au lampadaire du Vachet. Un intervenant signale que les ampoules de certains lampadaires sont grillées.

Séance du 13 mars 2015

Absent excusé : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le conseil municipal adopte (Patricia Valcke, absente à cette séance, ne prenant pas part au vote) le compte rendu de la séance du 13 février 2015.

1 – Piste forestière

(Lire page 15)

2 - Conteneurs semi-enterrés

(Lire page 13)

3 - AFPI

(Lire page 10)

4 - Bâtiments du Chef-Lieu

Le conseil municipal décide de faire réaliser par le CAUE (250 euros par jour) un diagnostic structure réclamé par la région Rhône-Alpes.

5 - Chats errants

Face au problème récurrent des chats errants, en particulier au Premier-Villard, le conseil décide d'allouer une subvention de 50 euros à l'association Régul'Matous. Cette association aide à leur stérilisation pour éviter leur propagation. Patricia Valcke est opposée à l'intervention directe des membres de cette association sur la commune car elle a pu constater certains abus liés au respect de la propriété privée.

6 - Questions diverses

- Suite à une remarque concernant une subvention à l'ACCA votée par des élus par ailleurs membres de l'ACCA (dernière réunion du conseil) il a été constaté qu'il en était déjà ainsi sous les précédents mandats.

- L'office de tourisme est un ÉPIC géré par un conseil d'administration composé de 7 élus titulaires (+ 2 suppléants) et de 6 représentants de la société civile. Patricia Valcke ayant déjà été désignée le 11 avril 2014 déléguée titulaire de Saint-Alban, deux autres élues se proposent pour intégrer le conseil d'administration : Annie Bordas et Jacqueline Dupenloup.

- La neige glissant de la toiture, fort endommagée, de la maison Rota entraîne des risques pour la maison voisine. Un courrier en recommandé a été envoyé à ce propos à M. Rota, un autre hiver dans ces conditions étant inenvisageable.

En fin de réunion, suite à des questions du public concernant la station d'épuration du Pied des Voûtes : la discussion continue avec M. Maurice Darves-Bornoz pour que la commune se rende propriétaire des terrains sur lesquels elle est construite ; les conventions de passage des réseaux publics sur terrains privés n'ont pas été retrouvées (dossier instruit en 2012), et le point sera fait sur les conditions de branchement des particuliers dans les autres hameaux.

Autres points signalés : lorsqu'il est occupé par les véhicules des randonneurs, le parking du Mollard occasionne des problèmes pour les riverains ; au Bessay, afin de faciliter la circulation, le panneau interdisant le stationnement près de l'abri poubelles sera remis en place ; les abris poubelles sont à nettoyer.

Séance du 13 février 2015

Absente excusée : Patricia Valcke.

Après la lecture du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014, Gilberte Jamen fait remarquer que Jean Bijasson et Daniel Quézel-Ambrunaz n'auraient pas dû prendre part au vote concernant la subvention allouée à l'ACCA de Saint-Alban car membres de cette association. Étant fidèle au déroulé de la séance du 18 décembre, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Gîte des Jovières.

Le conseil municipal est informé que l'épisode neigeux de la fin décembre a mis en évidence le fait que le gîte d'étape était toujours enregistré comme ouvert, et référencé comme lieu d'accueil privilégié en cas d'incident majeur. Après énoncé des dysfonctionnements répertoriés par le SDIS, le conseil approuve un arrêté de fermeture, et décide de fermer la régie de recettes de ce gîte.

2 – Régie de recettes et d'avances

Le conseil municipal accepte l'arrêté du maire créant une régie de recettes et d'avances, en fixant le montant maximal de l'avance à consentir au régis-

seur à 400 euros et le montant maximum de l'encaissement à 700 euros. En remplacement de Mme Levasseur, Chantal Frasse-Sombet est nommée régisseur titulaire de cette régie, et Johnny Unger suppléant.

3 – Piste forestière

Suite à la présentation par MM. Henry et Doyon (ONF), d'un diaporama concernant la création d'une piste forestière sur le secteur de l'envers, entre le Mont (situé sur Saint-Alban) et le Villaret (Sainte-Marie-de-Cuines), au départ du hameau de La Pierre (Saint-Colomban) (lire page 15), contact sera repris avec l'ONF afin d'échanger sur quelques points avant décision.

4 – Station d'épuration

Jacqueline Dupenloup rappelle que des bassins de la station d'épuration sont situés sur des parcelles appartenant à Maurice Darves-Bornoz, lesquelles parcelles n'ont pas fait l'objet d'achat par la municipalité précédente. Il faut donc régulariser la situation. M. Darves-Bornoz avait proposé un échange de terrains entre ses parcelles et des parcelles communales. Après estimation des Domaines, il apparaît que ces parcelles n'ont pas du tout la même valeur vénale (estimation nettement supérieure pour les parcelles communales). Il est donc décidé (unanimité)

JD TRAVAUX CHARPENTE  
JULIEN DONDA  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE  
Le Martain  
73130  
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél : 06.78.39.64.29  
julien.donda@wanadoo.fr

Robert RICHARD  
TAXI JOUR ET NUIT  
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES  
Tél. 04 79 59 48 78  
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Energies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

la mure bianco  
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage  
TOTAL  
PONTAMAFREY  
04 79 83 40 38

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNESSéance du  
25 février 2015

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 mars 2015), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Les deux conseillers communautaires villarins présents.

**1 – ÉPFL de Savoie**

M. Philippe Pourchet, directeur de l'Établissement public foncier local (ÉPFL) de la Savoie, présente au conseil communautaire de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) la mission de cet organisme. Outil au service des collectivités, sa vocation unique est le foncier. Elle se traduit par deux grands types de missions : le portage foncier et le conseil en politique foncière. L'ÉPFL peut effectuer des négociations et des acquisitions (sur la base des prix des Domaines) pour le compte des collectivités adhérentes, pour des projets précis ou pour faire des réserves foncières. La création de ces ÉPFL répond à une volonté de l'État de voir tout le territoire couvert

par des organismes d'aide de ce type, qu'ils soient publics, comme les ÉPFL, ou privés, comme, dans la région, l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (Épora).

**2 – Caméra de surveillance (Lire ci-dessous)****3 – Nominations**

Suite aux récentes élections municipales à La Chambre, le conseil communautaire entérine les candidatures de Marc Troccaz et Isabelle Colonel-Bertrand comme représentants de cette commune au Syndicat du pays de Maurienne (SPM, Gérald Durieux et Gilles Meyer, suppléants). Suite à la non-réélection de Carole Barbier, c'est Gérald Durieux qui est le représentant de La Chambre à la commission intercommunale d'action sociale de la 4C. Enfin, après la démission de Dominique Devos, Laure Pion est la nouvelle représentante de Notre-Dame-du-Cruet au SPM.

**4 – Finances**

Après l'apuration des comptes entre la 4C et les 3 communes de l'ex-CCVG (Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines), les communes de Sainte-Marie-de-Cuines et de Saint-Alban doivent à la 4C, respectivement, 93 000 euros et 60 000 euros, et la 4C doit 150 000 euros à la commune de Saint-Colomban.

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a indiqué que cette dette serait réglée en 2015. En revanche, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines a adressé à la 4C une délibération prise par son conseil municipal demandant à étaler la sienne sur 36 mois. Le conseil communautaire a décidé que cette dette devait être réglée sur 18 mois (20 voix pour, 11 voix pour un règlement sur 24 mois). Sur cette question, le maire de Saint-Colomban a précisé qu'il comptait que la 4C verse en 2015 la somme qui est due à sa commune.

**5 – Employés territoriaux**

Le conseil communautaire approuve les avancements de grade de la directrice de la halte-garderie, de la directrice de la micro-crèche, d'un employé de la halte-garderie, d'un employé au ménage de la 4C, et d'une Atsem.

**6 – Intercommunalité****(Lire ci-contre)****7 – Questions diverses**

Le conseil communautaire est informé que la SNCF ne serait pas opposée à participer à un financement de la rénovation de la gare de Saint-Avre, et que Christian Rochette, président de la 4C, a demandé à M. Lavaud, percepteur à La Chambre, une étude sur les capacités d'investissement de la 4C.

## INTERCOMMUNALITÉ

## Vers d'autres chamboulements ?

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Savoie s'est réunie en février (et elle devrait le faire prochainement) pour discuter de la mise en place des périmètres qui relèveraient des nouvelles dispositions prévues par le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui porte l'obligation (horizon 2017) pour les établissements publics de coopération intercommunale (ÉPCI) d'atteindre un seuil de 20 000 habitants.

Supprimé par le Sénat, les députés ont réintroduit ce seuil en commission des Lois mais avec des exceptions notamment pour les ÉPCI situés en zone de montagne et dans les zones de faible densité (moins de 30,7 habitants par km<sup>2</sup>) pour lesquels le seuil est fixé à 5 000 habitants. La communauté de communes (CC) de l'Arvan qui ne compte que 2 757 habitants (et 12 habitants au km<sup>2</sup>) devra donc se regrouper.

Pour la CC du canton de La Chambre (4C), qui compte 7 334 habitants (27 habitants au km<sup>2</sup>), la situation n'est pas claire car si les spécificités des zones de montagne sont reconnues, reste à définir le périmètre de ce qui est retenu comme « zone de montagne » puisqu'il n'apparaît pas dans les textes que le département, dans son intégralité, soit à considérer à ce titre... La 4C pourrait donc faire une demande pour rester dans sa configuration actuelle et échapper à un nouveau regroupement.

Lors de la réunion de février, le préfet se serait dit peu favorable à un ÉPCI comprenant les 62 communes de Maurienne... Et si le seuil des 20 000 habitants était finalement appliqué, on pourrait s'orienter vers une CC regroupant tout le nouveau canton de Modane (comportant la CC de haute Maurienne Vanoise et la CC de La Norma), et, soit un regroupement de la 4C avec la CC Cœur de Maurienne et la CC de l'Arvan (dans ce cas, la CC Porte de Maurienne serait regroupée avec la CC Cœur de Savoie), soit un regroupement de la 4C avec la CC Porte de Maurienne (dans ce cas, la CC Cœur de Maurienne serait regroupée avec la CC de l'Arvan).

Le projet de loi NOTRe comporte également deux articles (articles 18 et 21) sur les compétences relatives au tourisme qui pourraient avoir des conséquences cruciales aux Villards : « La compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité touristique d'intérêt communautaire (...), et la promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme, sont attribuées aux ÉPCI. » ; « Les offices de tourisme communaux existants sont transformés en bureaux d'information de l'office de tourisme intercommunal. »

## FORÊT

L'ONF propose l'ouverture d'une piste  
forestière dans le secteur du Mont

Depuis plusieurs mois, l'ONF prépare un projet de desserte du Mont en créant une piste dans le cadre du renouvellement du plan d'aménagement forestier 2015-2034 (qui devait être discuté par le conseil municipal de Saint-Alban le 27 mars).

Selon le conseil municipal de Saint-Alban, qui a débattu de cette question le 13 mars dernier, cette piste « aurait pour but de désenclaver un pan de territoire enclavé : parcelles forestières actuellement inaccessibles (314 ha de forêt domaniale, 29 ha de forêt communale gérée par l'ONF, 130 ha de bois communaux non gérés), ancien alpage, hameaux abandonnés (Le Bouchet, Le Mont) ». D'autant que l'ONF analyse la forêt du Nant « comme de faible productivité dans les années à venir. Malgré l'essai de semis, la régénération est médiocre ».

Cette piste serait accessible aux grumiers pour l'exploitation des bois, pour les activités pastorales ou agricoles futures, et, naturellement, aux propriétaires riverains, sauf en période hivernale ou pour raisons de sécurité. Se développant sur une longueur de 8,560 km entre La Pierre (Saint-Colomban) et Le Villaret (Sainte-Marie-de-Cuines), elle impliquerait les communes de Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Colomban et Saint-Alban (qui porterait le projet).

Son coût est estimé à 260 000 euros (HT) dont 20 000 euros de maîtrise d'œuvre et de montage du dossier. Il comprendrait la réfection de la route de La Pierre à Bon Mollard (1 500 m, 30 000 euros) ; le passage du torrent de Miolan (radier ou pont, 36 000

euros) ; la piste ou la route de l'Écharin (passage difficile, 1 260 m, 30 000 euros) ; et la route jusqu'au Villaret (4 100 m, 110 000 euros). Deux extensions sont prévues : une au-dessus du Mont (400 m, 8 000 euros) et une jusqu'au Bouchet (1 300 m, 26 000 euros). Cette piste à vocation multiple (plusieurs territoires, et multifonctionnelle) serait subventionnée à 80 %, ce qui laisserait quelque 52 000 euros (HT) aux communes.

A Saint-Alban, le 13 mars, le débat des conseillers a porté « sur l'intérêt de prévoir, sur le long terme, une mise en valeur forestière de ce versant de la vallée et un accès à un secteur qui peut redevenir un alpage exploité (Le Mont) ». Les objections à ce projet ont porté « sur la priorité à lui donner dans la liste des besoins communaux, sur la crainte que la création de la piste n'entraîne une augmentation des droits de chasse sur la partie domaniale, et sur la viabilité financière de l'exploitation des bois proprement communaux. »

Le conseil municipal s'est néanmoins prononcé (4 voix pour, 1 contre [Patricia Valcke], et 2 abstentions [Gilberte Girard et Nicole Roche]) pour « entamer le processus d'étude, de recherche de subventions et de concertation avec les autres communes ».

La commune de Sainte-Marie se serait dite « intéressée », et celle de Saint-Colomban « très réticente », doutant « par expérience » que « la vente du bois, que permettrait cette piste, soit à la hauteur des investissements nécessaires à sa réalisation ».

## SÉCURITÉ

Des caméras de surveillance  
dans le canton ?

Le 24 octobre dernier, M. Samuel Poitevin, adjutant-chef à la gendarmerie de La Chambre, a développé devant le conseil communautaire de la 4C l'intérêt qu'il y aurait pour la gendarmerie, dans le suivi des affaires du canton, à placer une caméra de surveillance en un point stratégique, soit au rond-point près de l'entrée de l'autoroute, soit au rond-point situé, quelques mètres plus loin, sur la nationale. Les données enregistrées par cette caméra seraient exploitées par des personnes habilitées par le Parquet. Sur la demande du préfet ou de la Gendarmerie départementale, le référent sécurité du département pourrait entreprendre des études sur les communes du canton qui souhaiteraient, elles aussi, installer des caméras de ce type.

Le 9 mars, une réunion entre le colonel Franque, l'adjutant Pelous, Gérald Durieux, maire de La Chambre, Roger Arnoux et Pierre-Yves Bonnard (représentant la 4C), a permis de faire le point sur le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à La Chambre. Ce projet est étudié par la commune de La Chambre. Les autorités de la gendarmerie ont réaffirmé aux élus qu'il n'était pas question, à terme, de fermer la compagnie de La Chambre... Cette construction se ferait pour une brigade de 6 gendarmes plus 2 volontaires pour la saison hivernale.

Le financement de l'État étant réduit, la Gendarmerie se tourne donc vers les collectivités locales afin d'en trouver une pour porter le projet : 4C ou commune de La Chambre. Le coût de cette opération serait au minimum de l'ordre de 1,3 million d'euros (pour 6 logements et 2 studios). La 4C pourrait être sollicitée à hauteur de 18 % et, compte tenu des loyers qui seraient récupérés (évalués à 0,675 million d'euros sur 9 ans), il manquerait encore quelque 390 000 euros...

**EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS**  
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE  
Établissement SAVOIE-LEMAN

**SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE**  
TOUS TRAVAUX D'ENDBRES, VED, PUBLICS ET PRIVÉS

**SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**  
Z.A. du Pré de Pâques  
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
Tél. : 04 79 59 81 03  
Fax : 04 79 59 53 76  
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS  
www.travauxpublics.eiffage.com

**PARET-GRIS Olivier**

**USINAGE DE PRÉCISION  
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE**

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses  
34130 VALERGUES  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96  
sarlparetgris@wanadoo.fr

**SARL JYL**

**Cycles, Motoculture**  
Vente, réparation.

261 Avenue Henri Falcoz  
73300 St Jean de Maurienne

Tél. 04 79 83 01 61  
Fax. 04 79 83 12 72

e-mail : jyl73@free.fr

**SAVOIE ENCHÈRES**  
Maître Jacques LAFURY  
Commissaire Priseur Habilité

**Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers  
Tableaux - Art Alpin**

Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67  
www.savoie-encheres.fr

## NAISSANCES

• Le 25 octobre 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne, d'Émy, fille de Ludivine Rey et Mickaël Abraham, et petit-fils d'Évelyne et Guy Abraham.

• Le 15 novembre 2014 à Albertville, de Jules, fils de Floriane Bertino et de Pierre Deléan, petit-fils de Nathalie et Jean-Marc Bertino, et arrière-petit-fils de Pierrette et Adrien (†) Frasse-Sombet (Le Planchamp).

• Le 18 novembre 2014 à Moissy-Cramayel (77), de Linoan, fille de Mickaël et Marie Frasson-Botton, petite-fille de Dominique et Josée Frasson-Botton, et arrière-petite-fille de Marcel (†) et Benjamine Frasson-Botton (Le Martinan).

• Le 3 janvier 2015 à Toulon, d'Éloi, fils de Marion Duriez et Bertrand Martin-Garin, petit-fils d'André Martin-Garin, et arrière-petit-fils d'Emmanuel (†) Martin-Garin (Le Châtelet).

• Le 4 mars 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Leyane Stéphane, fils de Jessica Collomb-Rey et Benoît Capelli, petit-fils de Hubert et Paulette Capelli, et arrière-petit-fils de Yvette et Stéphane (†) Capelli (Le Planchamp).

## MARIAGE

• Le 7 février 2015 à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), de Julie Rostaing et Gabriel

Primetens. Julie Rostaing est la fille de Christiane et Pierre Rostaing, et la petite-fille de Joseph (†) et Clémence (†) Rostaing (Valmaure).

## DÉCÈS

• De M. Denis Bozon, le 16 novembre 2014 à Lyon (62 ans). Il était le fils de Pierre (†) et Lucie (†) Bozon née Bozon-Viaille (Valmaure).

• De M. Gaston Martin-Cocher, le 8 décembre 2014 à La Tronche (86 ans).

• De M. Georges Gros (Les Roches), le 2 janvier 2015 à Salon-de-Provence (77 ans).

• De Mme Léa Cartier née Frasse-Sombet (Le Planchamp), le 8 janvier 2015 au Planchamp (92 ans).

• De Mme Solange Frasse née Quézel-Yoyon (Le Bessay), le 16 janvier 2015 à Lézignan-Corbières (93 ans).

• De Mme Gisèle Bellot-Champignon née Gaydon (Lachal), le 23 janvier 2015 à Tarbes (88 ans).

• De Mme Christiane Villard née Rostaing (Valmaure), le 26 janvier 2015 à Grenoble (66 ans).

• De M. Émile Roux, le 14 février 2015 à La Tronche (86 ans). Il était l'époux d'Odette (†) Tronel (Lachal).

• De Mme Simone Frasse-Pérance (Le Bessay), le 16 février 2015 à Marseille (82 ans).

• De M. Patrick Paret-Peintre (Lachenal, Martinan), le 17 février 2015 à Challes-Eaux (63 ans). Il était le fils de Robert (†) et Émilienne Paret-Peintre née Martin-Cocher.

• De M. Alain Cavailles (Le Martinan), le 11 mars 2015 à Chambéry (67 ans).

• De M. Gaston Cartier-Lange (Le Premier-Villard), le 12 mars 2015 à Aix-les-Bains (83 ans).

• De M. Paul Favre-Trosson, le 12 mars 2015 à Marseille (38 ans). Il était le petit-fils de Jean-Baptiste (†) et Marcelle (†) Favre-Trosson (Les Roches).

Un drame vient de frapper Francis Duval qui accompagne et supervise depuis 25 ans la fabrication du *Petit Villarin*. En ces circonstances douloureuses, la rédaction du journal s'associe à sa peine et l'assure de son amical soutien.

## 14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Pierre Favre-Buisson (Le Martinan, 30° RI) le 27 octobre 1914 à [illisible] (32 ans).

[*Bien que mort le 27 octobre 1914, Pierre Favre-Buisson a d'abord été porté disparu, et ce n'est qu'en 1920 que le tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne l'a reconnu « mort pour la France ». Mais il est étonnant qu'il ait été inscrit à l'année 1915 sur le monument aux morts de Saint-Colomban qui a été érigé en 1923 alors qu'était connue la date exacte de son décès. Il s'agit très probablement là d'une erreur de transcription.*]

• Emmanuel Claude Tronel-Peyroz (Les Granges, 297° RI, 22° Cie), le 7 janvier 1915 à Thann (Haut-Rhin) (31 ans).

• Jean-Pierre Béard (Le Premier-Villard, 2° canonier « sortant » au 11° RA à pied) le 19 janvier 1915 à l'hôpital militaire de Grenoble (40 ans).

• Emmanuel Girard (Les Roches, 13° bataillon de chasseurs alpins), le 20 janvier 1915 à Hartmannswillerkopf (près de Thann, Haut-Rhin) (21 ans).

• Pierre Étienne Girard-Buttaz (Nantchenu, 7° bataillon de chasseurs à pied), le 23 janvier 1915 à Hartmannswillerkopf (près de Thann, Haut-Rhin) (22 ans).

• Jean-Pierre Chaudet (Marseille, sergent au 108° RI), le 29 janvier 1915 au bois de Gruerie (près de Sainte-Menehould, Marne) (42 ans).

• Zacharie Emmanuel Cuinat (Le Châtelet, 9° RI), le 30 janvier 1915 à l'hôpital de Béziers (27 ans).

• Émile Frasse-Pérance (l'Église, 23° RI), le 10 février 1915 à La Fontenelle (près de Saint-Dié-des-Vosges) (21 ans).

• Marceau Tardy (Nantchenu, 30° RI), le 25 février 1915 à l'hôpital militaire d'Annecy (22 ans).

• Jean-Pierre Cartier-Lange (Le Premier-Villard, 13° bataillon de chasseurs alpins), le 27 février 1915 à Hartmannswillerkopf (près de Thann, Haut-Rhin) (21 ans).

• Jacques Chaboud-Jacoz (Le Premier-Villard, 9° régiment de hussards), le 28 mars 1915 à Chambéry (28 ans).

## LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE  
Numéro CPPAP : 0715 G 79863  
Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations  
73130 - Saint-Colomban-des-Villard

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),  
Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz  
19, rue Yves-Chapuis, 13004 - Marseille  
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 - Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

## SOMMAIRE

### NUMÉRO 171 MARS 2015

PAGE 2 :

• La saison hivernale. • Brèves.

PAGE 3 :

• Inauguration de la résidence du Mollaret. • Les péripéties d'un projet.

PAGE 4 :

• Patrimoine : Rassemblement des costumes de Maurienne.

• Ski : Laura Martin-Cocher gagne aux Villards.

PAGE 5 :

• Lettre au Président Hollande.

• Une initiative à suivre ?

PAGES 6, 7 ET 8 :

• Histoire : Petits récits des désordres ordinaires (IV).

• Qui doit sonner les cloches ?

• Querelles communales à Clochemerle-sur-Glandon.

PAGE 9 :

• Commerce du Prin. • Brèves.

PAGE 10 :

• Élevage : Nicolas Arpin, 2° meilleur berger de France.

• La coop primée à Paris.

PAGE 11 :

• Un soutien en moins pour la fête du col.

• Point de vue sur la fête du col.

PAGES 12 À 15 :

• Comptes rendus des conseils.

PAGE 15 :

• Vers d'autres chamboulements ?

PAGE 16 :

• Carnet. • Carnet du centenaire.

• Élections départementales.

• Petite annonce. • Précision.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES (22 ET 29 MARS 2015)

### CANTON DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

## Pierre-Marie Charvoz et Monique Chevallier, élus conseillers départementaux

Ces élections départementales (ex-élections cantonales) étaient les premières à se dérouler après la refonte des cantons. Avant la réforme, la Savoie comptait 37 cantons dont 6 en Maurienne. Désormais la Savoie n'en compte plus que 19 (2 en Maurienne) dont le canton de Saint-Jean-de-Maurienne qui regroupe les anciens cantons de Saint-Jean-de-Maurienne et de La Chambre (soit 30 communes et 22 656 habitants [populations 2012, source Insee, février 2015]).

Elles se sont déroulées (nouveau) au scrutin majoritaire binominal (femme-homme, et leurs remplaçants). Étaient candidats : Corinne Chaumaz et Jean-Louis Portaz (Front de gauche, FG), et Pierre-Marie Charvoz et Monique Chevallier (Union des démocrates et des indépendants, UDI). Jean-Louis Portaz, maire de La Chapelle, était

conseiller général sortant de l'ex-canton de La Chambre.

Pierre-Marie Charvoz, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, conseiller général sortant de l'ex-canton de Saint-Jean-de-Maurienne, et Monique Chevallier, maire des Chavannes-en-Maurienne, ont été élus au second tour avec 61,19 % des suffrages exprimés.

Le nombre de voix obtenues par chaque candidat est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés. Les votes « blancs » et les bulletins déclarés nuls ont été comptés à part.

#### ► COMMUNE DE SAINT-ALBAN

##### • 1<sup>er</sup> tour (22 mars 2015)

L., 161 ; V., 105 (65,22 %) ; A., 56 (34,78 %) ; B., 10 ; N., 7 ; E., 88.

Corinne Chaumaz et Jean-Louis Portaz (FG) : 40 (45,45 %) ; Pierre-Marie Charvoz et Monique Chevallier (UDI) : 48 (54,55 %).

##### • 2<sup>e</sup> tour (29 mars 2015)

L., 161 ; V., 108 (67,08 %) ; A., 53 (32,92 %) ; B., 10 ; N., 3 ; E., 95.

Corinne Chaumaz et Jean-Louis Portaz (FG) : 51 (53,68 %) ; Pierre-Marie Charvoz et Monique Chevallier (UDI) : 44 (46,32 %).

#### ► COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN

##### • 1<sup>er</sup> tour (22 mars 2015)

L., 312 ; V., 151 (48,40 %) ; A., 161 (51,60 %) ; B., 10 ; N., 2 ; E., 139.

Corinne Chaumaz et Jean-Louis Portaz (FG) : 62 (44,60 %) ; Pierre-Marie Charvoz et Monique Chevallier (UDI) : 77 (55,40 %).

##### • 2<sup>e</sup> tour (29 mars 2015)

L., 312 ; V., 130 (41,67 %) ; A., 182 (58,33 %) ; B., 2 ; N., 5 ; E., 123.

Corinne Chaumaz et Jean-Louis Portaz (FG) : 53 (43,09 %) ; Pierre-Marie Charvoz et Monique Chevallier (UDI) : 70 (56,91 %).

## PETITE ANNONCE

• La commune de Saint-Alban loue un appartement de type T3, de 72 m<sup>2</sup>, au Premier-Villard. « Belle pièce de vie, 2 chambres, cave. Situé au second étage d'une petite résidence locative (ancienne école). » Chauffage électrique. Diagnostic de performance énergétique : E ; gaz à effet de serre : C. Loyer mensuel : 366,62 €. Libre tout de suite. Renseignements ou contact pour les visites au 04-79-59-44-67, ou par courriel à l'adresse : mairie.stalbandesvillard@orange.fr

## PRÉCISION

• Dans la liste des délégués suppléants des communes à la 4C (*Le Petit Villarin* numéro 170, décembre 2014, page 13), une partie de l'avant dernière ligne a sauté, supprimant le nom de Gilbert Pautasso, délégué suppléant de Saint-Colomban.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

**Le Petit Villarin**

21, rue Albert-Dubout

34130 - Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

**lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.